



HAL
open science

Des dynamiques paysagères aux représentations habitantes. Cas de la révision du SCoT du Pays des vallons de Vilaine

Noémie Maestre

► **To cite this version:**

Noémie Maestre. Des dynamiques paysagères aux représentations habitantes. Cas de la révision du SCoT du Pays des vallons de Vilaine. Sciences agricoles. 2015. dumas-01219445

HAL Id: dumas-01219445

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01219445>

Submitted on 22 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers



Espace *plan&terre*
2 rue Amedeo Avogadro
49070 Beaucouz 
T l. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E-mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr

Ann e universitaire : **2014-2015**

Sp cialit  : **Paysage**

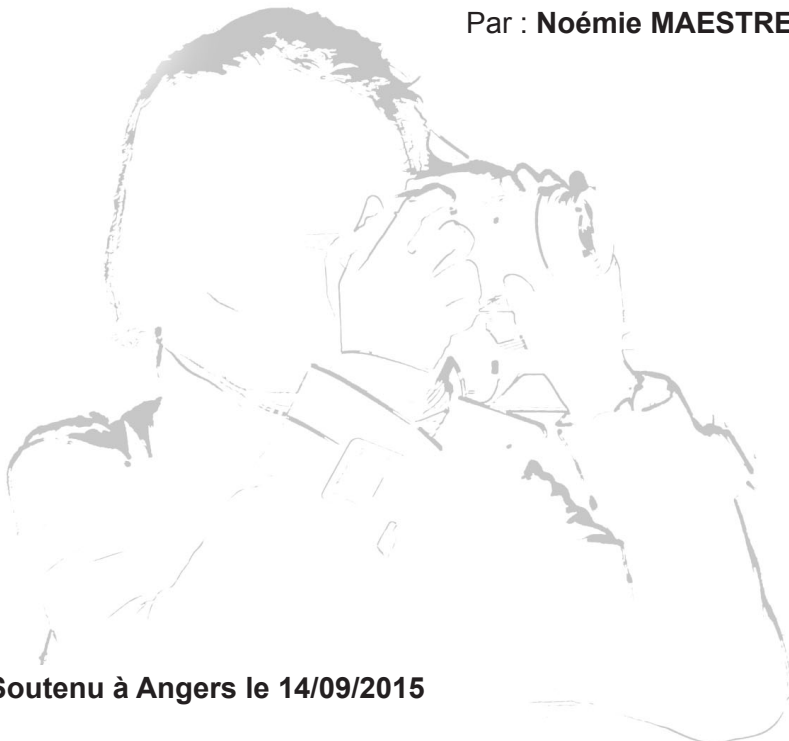
Sp cialisation : **Paysages Urbains Strat gies et M diations**

M moire de fin d' tudes

d'Ing nieur de l'Institut Sup rieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage

Des dynamiques paysag res aux repr sentations habitantes Cas de la r vision du SCoT du Pays des vallons de Vilaine

Par : No mie MAESTRE



Soutenu   Angers le 14/09/2015

Devant le jury compos  de :

Pr sident : Monique TOUBLANC

Ma tre de stage : Micha l RIPOCHE

Enseignant r f rent : Nathalie CARCAUD

Les analyses et les conclusions de ce travail d' tudiant n'engagent que la responsabilit  de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST.

FICHE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE DIFFUSION DU MÉMOIRE

CONFIDENTIALITÉ :

non oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.
A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ :

DROITS D'AUTEUR :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

Si oui, il autorise

Date et signature de l'auteur :

AUTORISATION DE DIFFUSION PAR LE RESPONSABLE DE SPÉCIALISATION OU SON REPRÉSENTANT :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

Date et signature de l'enseignant :

⁽¹⁾ L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

⁽²⁾ Signature et cachet de l'organisme

⁽³⁾ Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

⁽⁴⁾ La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu mon maître de stage Michaël RIPOCHE, pour m'avoir permis de réaliser ce stage au sein de l'agence Vu d'ici. Ses conseils et son regard m'ont permis de progresser continuellement.

Mes remerciements s'adressent également à Nathalie CARCAUD, ma tutrice de stage, pour son suivi et sa disponibilité.

Merci au président du Pays des vallons de Vilaine, Alain CHARRIER pour son soutien lors de la mise en place de l'enquête photographique et aux habitants pour leur participation à l'enquête.

Je remercie Jean-Pierre DUCOS, président du CAUE du Maine-et-Loire pour le temps qu'il m'a accordé, aux prémices de ce travail, ainsi qu'Hervé DAVODEAU, enseignant-chercheur à l'AGROCAMPUS OUEST.

Je remercie vivement toute l'équipe de Vu d'ici pour son accueil et son soutien. Un merci particulier à Bénédicte DAUVILLON, Anaïse REMIAT et Pierre NIBAUDEAU avec qui j'ai pu partager mon espace de travail et profiter de leur bonne humeur au quotidien.

Merci également à Marie-Noëlle MORESMAU et à Damien HUMEAU d'avoir enrichi cette expérience.

Merci à Nathalie et Laurent MICOR, Ugo également, Damien CHIQUET, sans oublier Manon-Cécile CLIMENT et Ned, ni tous les autres, d'avoir contribué à leur manière à l'aboutissement de ce mémoire et de ces études.

GLOSSAIRE

Acteur	«Est considéré comme acteur toute entité – groupe ou individu – intervenant dans un processus de gestion et ayant une autonomie d’initiative ou de réaction.» (Amblard et al. 1996)
Dynamique paysagère	Ensemble de forces naturelles et/ou humaines et de leurs interrelations induisant un mouvement, une évolution perceptible ou non des paysages. (N. Maestre, 2015)
Évolution des paysages	Effet perceptible de facteurs d’évolution, résultant d’une modification radicale, voire une disparition des structures paysagères (interrelations entre les éléments de paysages) antérieures au profit de nouvelles structures paysagères. (Méthode Atlas des paysages, 2015)
Pays	«Cadre géographique homogène, formé de bassins de vie présentant des solidarités en matière d’emploi et d’équipements.» (1995) Intermédiaire entre le canton et le département.
Paysage	«Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l’action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.» (Convention européenne du paysage, 2000)
Perception du paysage	Processus actif instantané, individuel, de construction de l’espace environnant par stimulation des récepteurs sensoriels (oeil, oreille, nez, main, langue) et de leur interprétation. (N. Maestre, 2015)
Politique du paysage	«Formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l’adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l’aménagement du paysage.» (Convention européenne du paysage, 2000)
Projet de paysage	Processus, en général collectif, de conception et de construction de paysages réels ou imaginaires. (N. Maestre, 2015, à partir d’une définition de P. Donadieu, 2009)
Projet territorial	Processus de conception et de mise en œuvre du développement économique et social d’un territoire administratif (communes, groupes de communes, etc.) que les élus ont validés, pouvant inclure des projets de paysage. (N. Maestre, 2015, à partir d’une définition de P. Donadieu, 2009)
Objectifs de qualité paysagère	Orientations stratégiques et spatialisées en matière de protection, de gestion ou d’aménagement pour un paysage donné, formulées et portées par les autorités publiques compétentes [1] et considérant les aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie (Convention européenne du paysage, 2000).
Représentation du paysage	Observation de la réalité à travers un système de filtres individuels (culturels, scientifiques, économiques, idéologiques, etc.) triant, déformant ou amplifiant les informations. (N. Maestre, 2015)

SCoT	(Schéma de Cohérence Territorial) Outil de planification territoriale définissant les orientations en matière d'aménagement à l'échelle d'un bassin de vie et donnant aux acteurs territoriaux une visibilité sur les enjeux liés à l'habitat, l'environnement et le déplacement.
Territoire	«Etendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain et spécialement une collectivité politique nationale.» (Robert) Le territoire correspond à l'espace de l'action politique et des professionnels, ignorant la dimension sensible.
Unité paysagère	«Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou 'floues'.» (Méthode Atlas des paysages, 2015)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
CEP	Convention Européenne du Paysage
DOG	Document d'Orientations Générales
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PN	Parc National
POS	Plan d'Occupation des Sols
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
SAU	Surface Utile Agricole
UP	Unité Paysagère
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZAD	Zone d'Aménagement Différée
ZDE	Zone de Développement Éolien

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I DOG du SCoT du Pays des vallons de Vilaine (2007)
- ANNEXE II Feuille de sensibilisation synthétisant les résultats de l'enquête photographique de 2007
- ANNEXE III Statistiques territoriales, 2014
- ANNEXE IV Extrait du compte rendu de l'atelier défi n°5 - 04/11/13 [10]
- ANNEXE V Mise en parallèle des différents questionnements
- ANNEXE VI Diffusion via le site internet du Pays des vallons de Vilaine
- ANNEXE VII Exemples de questionnaires complétés lors de l'atelier «Paysage et environnement» du 09.04.15
- ANNEXE VIII Résultats bruts des ateliers du SCoT
- ANNEXE IX Résultats bruts et analyses des réponses à l'enquête photographique

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 Une palette d'outils pour gérer les paysages (N. Maestre, 2015)
- Figure 2 La place du SCoT au sein des documents d'urbanisme, en France (N. Maestre, 2015)
- Figure 3 Pièces constitutives du SCoT (Maestre N., 2015)
- Figure 4 Situation du Pays de vallons de Vilaine (N. Maestre, 2015)
- Figure 5 Thèmes soumis aux participants en 2007 (Vu d'ici, 2007)
- Figure 6 Un modelé en creux favorisant les covisibilités entre bourgs, une eau discrète, un bocage plus ou moins généreux, entre pâture et grands champs - Le Petit Fougeray (N. Maestre, 2015)
- Figure 7 Équilibre fragile entre ruralité et urbanité - Crevin (Maestre N., 2015)
- Figure 8 Répartition des unités paysagères sur le Pays des vallons de Vilaine (Vu d'ici, N. Maestre, 2015)
- Figure 9 Description des unités paysagères du Pays des vallons de Vilaine (Vu d'ici, 2015)
- Figure 10 Un développement autour de deux communes historiques (N. Maestre, 2015)
- Figure 11 Coupe de principe du secteur entre Bain-de-Bretagne et Pancé dont les coteaux induisent des covisibilités lointaines (N. Maestre, 2015)
- Figure 12 Point de vue remarquable du Tertre Gris, donnant sur Bain-de-Bretagne - Pancé (N. Maestre, 2015)
- Figure 13 Covisibilités lointaines sur Pancé - Bain-de-Bretagne (N. Maestre, 2015)
- Figure 14 «Source d'attente et d'inquiétude» avérée - Bain-de-Bretagne (S. Besnoit, 2007 et N. Maestre, 2015)
- Figure 15 Plantation de chênes, intégrant l'exploitation agricole - Bain-de-Bretagne (N. Maestre, 2015)
- Figure 16 Agrandissement de la maille agricole suite à la construction de la D772 - Bain de Bretagne - IGN, Géoportail (N. Maestre, 2015)
- Figure 17 Ambiance paysagère intimiste induite par de denses haies, en frange urbaine - Bain-de-Bretagne (N. Maestre, 2015)
- Figure 18 Dynamiques sur le secteur de Bain-de-Bretagne/Pancé, à partir d'une analyse diachronique de la commune de Bain-de-Bretagne - IGN, Géoportail (N. Maestre, 2015)
- Figure 19 Les filtres entre l'observateur et le paysage (J.-P. Paulet, 2002)
- Figure 20 Un monde pour soi (PNR Morvan, 2010)
- Figure 21 Outils supports d'échanges et de discussions : Carte du Pays (a) et bloc diagramme de principe (b) (Vu d'ici, Impact environnement, 2015)
- Figure 22 Mise en commun des réflexions sur les dynamiques paysagères du territoire lors de l'atelier «Paysages et environnement», avril 2015 (N. Maestre, 2015)
- Figure 23 Questionnaire de l'enquête photographique diffusée sur le Pays - format A4, plié : (a) extérieur, (b) intérieur (N. Maestre, 2015)
- Figure 24 Communes représentées par leurs élus lors des ateliers du SCoT (N. Maestre, 2015)
- Figure 25 Communes représentées par leurs élus lors de l'atelier «Paysage et environnement» (N. Maestre, 2015)
- Figure 26 Synthèse des résultats de l'atelier de travail «Paysage et environnement» (N. Maestre, 2015)
- Figure 27 Synthèse des réponses habitantes pour l'enquête photographique (N. Maestre, 2015)
- Figure 28 Répartition géographique des clichés photographiques récoltés (N. Maestre, 2015)
- Figure 29 Motifs paysagers récurrents : la rivière (A.-M. Chaplain, 2015) et le bâti ancien (G. Vigne, 2015)
- Figure 30 Scénarii de développement territorial pour les vallons de Vilaine (Terre Neuve, Vu d'ici, Impact environnement, 2015)
- Figure 31 Bornes «Rando-Focus» [6]
- Figure 32 Logo Bretagne Qualiparc [8]
- Figure 33 Le Boël dans le projet Vilaine Aval - Agence Ter [9]

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 Méthode générale de saisie des dynamiques paysagères (N. Maestre, 2015 d'après la Méthode pour des atlas de paysages – identification et qualification, 1994)
- Tableau 2 Exemple d'articulation entre les ressources documentaires et les échelles d'étude (N. Maestre, 2015)
- Tableau 3 Des outils facilitant les échanges, pour saisir les représentations des paysages (N. Maestre, 2015, d'après H. Davodeau, M. Toublanc, 2010 et N. Maestre, 2013)
- Tableau 4 Mise en parallèle des questionnements de 2007 avec ceux de 2015 (N. Maestre, 2015)
- Tableau 5 Méthode pour saisir une représentation paysagère collective (N. Maestre, 2015, d'après C. Blouin-Gourbillère, idem)
- Tableau 6 Synthèse des réponses habitantes pour l'enquête photographique (N. Maestre, 2015)
- Tableau 7 Passage des analyses territoriales aux enjeux (N. Maestre, 2015)
- Tableau 8 Notion de pôle et fonctions associées (N. Maestre, 2015, d'après Terres Neuves, 2015)
- Tableau 9 Quelles priorités donner au territoire des vallons de Vilaine ? (N. Maestre, 2015, d'après Terre Neuve, 2015)
- Tableau 10 Typologie des interventions paysagères locales (P. Moquay, O. Aznar, J. Candau, M. Guérin, Y. Michelin, 2007)

AVANT-PROPOS

Je profite de cette page pour écrire quelques mots à propos de ce mémoire. D'abord, il marque la fin de mon parcours étudiant et le début de mon parcours professionnel. Puis, bien que son écriture fut parfois difficile, il fut l'occasion de prendre du recul sur la profession de paysagiste et la manière dont je souhaite l'exercer.

La problématique qui conduit ce mémoire, s'est construite à force d'échanges et de discussions. Toutefois, elle est le reflet des questionnements qui ont guidés mes choix (professionnels et scolaires), ces trois dernières années.

Enfin, je tiens à partager les quelques lignes d'un poème, comme une sixième manière de regarder le monde qui nous entoure : en prenant le temps et en ayant la curiosité de le saisir.

«Il y a ceux qui mènent grand train et sont censés regarder la Lune, mais en fait (...) ne la voient pas : c'est leur manière de regarder la Lune.

Celles qui, parlant très fort, coulent des regards à gauche et à droite. La Lune est au dessus de leur tête mais elles ne la regardent pas : c'est leur manière de regarder la Lune.

Ceux et celles qui savourent lentement une coupe de vin (...). Ils regardent la Lune, mais désirent surtout qu'on les regarde la regarder : c'est leur manière de regarder la Lune.

Ceux qui simulent l'ivresse et improvisent des chansons. Ils regardent à la fois la Lune, ceux qui la regardent et ceux qui ne regardent pas, mais en fait, ils ne regardent rien, c'est leur manière de regarder la Lune.

Et enfin, des coupes de porcelaine blanche circulent silencieusement entre les amis de bonne compagnie assis ensemble, mais comme personne les voit la regarder, ils n'ont pas à montrer qu'ils la regardent : c'est leur manière de regarder la Lune.»

Zhang Dai (1597-1689) Cinq manières de regarder la Lune

SOMMAIRE

Introduction	1
PARTIE I : Vers la connaissance des dynamiques paysagères du territoire	4
1/ LE SCoT DES VALLONS DE VILAINE, UN PROJET DE TERRITOIRE	4
<i>A/ LE SCoT, UN OUTIL DE PLANIFICATION APPROPRIÉ À LA LECTURE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES</i>	
<i>B/ UN DOCUMENT NOURRI PAR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PAYSAGE CONCERTÉ</i>	
<i>C/ LA RÉVISION DU SCoT, UNE INVITATION À RELIRE LES PAYSAGES</i>	
2/ QUELS SONT LES EFFETS LISIBLES SUR LE TERRITOIRE ?	12
<i>A/ MÉTHODE D'ANALYSE ET CHOIX</i>	
<i>B/ LECTURE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES : EXEMPLE DE BAIN-DE-BRETAGNE</i>	
PARTIE II : Vers l'élaboration d'une représentation partagée des évolutions de paysage	18
1/ MISE EN OEUVRE D'OUTILS PERMETTANT DE RECUEILLIR LA REPRÉSENTATION PAYSAGÈRE	18
<i>A/ DES OUTILS PARTICIPATIFS DÉDIÉS À LA SAISIE DES REGARDS</i>	
<i>B/ ATELIER DE TRAVAIL ENTRE BLOC DIAGRAMME ET CARTOGRAPHIE</i>	
<i>C/ ENQUÊTE PHOTOGRAPHIQUE : 5 QUESTIONS, 5 CLICHÉS, 5 COMMENTAIRES</i>	
2/ QUEL EST LE REGARD PORTÉ SUR LES PAYSAGES DES VALLONS DE VILAINE ?	24
<i>A/ MÉTHODE D'ANALYSE ET CHOIX</i>	
<i>B/ RÉSULTATS DE L'ATELIER DE TRAVAIL</i>	
<i>C/ RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PHOTOGRAPHIQUE</i>	
PARTIE III : Infléchir les dynamiques d'évolution des paysages pour co-construire et partager le projet de territoire	29
1/ MOBILISATION DES RÉSULTATS	29
<i>A/ DÉFINITION D'ENJEUX ET DE SCENARII SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE</i>	
<i>B/ CONSTATS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES</i>	
2/ ET APRÈS LA RÉVISION DU SCoT ?	32
<i>A/ UN OUTIL DE SUIVI DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET D'ANIMATION</i>	
<i>B/ UN PLAN DE PAYSAGE 2, UNE MESURE COMPLÉMENTAIRE</i>	
Conclusion	36
Bibliographie	37
Annexes	39

« Aujourd'hui, le paysage change, comme il n'a cessé hier de changer. Ce mouvement est inéluctable, nous sommes entraînés dans la transformation des paysages, ils nous accompagnent dans notre course en avant. » (Y. Luginbühl, 1989)

D'UNE VISION PAYSAGÈRE PRINCIPALEMENT CONTEMPLATIVE À UNE VISION DYNAMIQUE

Bien que ce propos d'Y. Luginbühl ait du sens aujourd'hui, cela n'a pas toujours été le cas. La société française, par la législation a plutôt cherché à protéger le paysage en le patrimonialisant : avec la loi sur la protection des sites et des monuments naturels (1906), puis avec la loi sur les monuments et les sites (1930) pour les paysages pittoresques. Le besoin de préserver les paysages remarquables naît en réponse aux transformations brutales et profondes du pays, au risque de faire de ces mêmes paysages des décors.

Le paysage du quotidien commence à être considéré dans les politiques publiques avec la loi de Décentralisation (1983), *« le territoire français est le patrimoine de la Nation. Chaque collectivité publique est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, ... de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, ... les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »* La loi Paysage (1993) poursuit dans cette démarche, jusqu'à ce que le paysage quotidien soit obligatoirement considéré, depuis 2006, avec la signature et la ratification de la Convention européenne du paysage (2000).

La Convention européenne du paysage est l'occasion de proposer une définition unique du terme «paysage». D'un *«tableau représentant la nature et où les figures et les constructions ne sont que des accessoires»* (Robert, XVIIe siècle), *«le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.»* (CEP, 2000). *«Elle a joué un rôle important en affirmant que l'action paysagère ne concerne pas seulement les paysages remarquables mais aussi ceux du quotidien, dans lesquels vivent la très grande majorité des populations de la planète.»* (Y. Luginbühl, 2012)

LE PAYSAGE, DES DYNAMIQUES D'ENSEMBLE COMPLEXES...

Le paysage évolue continuellement, il passe progressivement d'un état à un autre. L'évolution est cyclique, au rythme des saisons, et linéaire, au rythme des perturbations naturelles et des actions anthropiques. L'évolution peut être profonde, brutale et/ou imperceptible en fonction de l'échelle spatio-temporelle.

La définition formulée par la Convention européenne du paysage considère cet aspect évolutif. En effet, la définition tient compte des facteurs naturels et/ou humains agissant sur :

- *«une partie de territoire...»* entraînant des dynamiques spatiales,
- la perception des populations (*«...telle que perçue par les populations...»*) impulsant des dynamiques culturelles, puis des dynamiques démographiques et sociologiques.

Ces dynamiques d'ensemble, en synergie, forment un paysage donné à un instant donné (dynamique temporelle) (M. Toublanc, 2015).

...REFLET DE NOS SOCIÉTÉS

« Les sociétés interprètent leur environnement en fonction de l'aménagement qu'elles en font, et, réciproquement, elles l'aménagent en fonction de l'interprétation qu'elles en font. » (A. Berque, 1995)

Le paysage renvoie à un espace physique concret dont la perception individuelle va influencer la représentation et la valeur d'un paysage. L'individu observe le paysage via un système de filtres culturels, scientifiques, économiques, idéologiques, etc. (J.-P. Paulet, 2002).

Naturellement, les représentations se modifient au cours du temps individuel (les différentes phases

d'une vie) et de l'humanité (accumulation créatrice). Un ensemble de normes, de valeurs et de règles influentes s'imposent à une génération, la limitant dans l'action et les choix, puis les stéréotypes et les modèles culturels évoluent. (J.-P. Paulet, idem). En ce sens, le paysage reflète nos sociétés et nos mutations sociales, économiques, écologiques, etc.

LE PROJET DE PAYSAGE ET LA PARTICIPATION

Le paysage est le résultat d'actions et de processus multiples conduits par une multitude d'acteurs sur différentes échelles de temps (Raymond R., 2009). Depuis quelques années, le paysage prend une place de plus en plus affirmée dans les projets d'aménagement du territoire. D'ailleurs, la frontière entre projets de paysage et de territoire n'est plus aussi claire que par le passé, notamment dans la question des échelles d'intervention.

Parallèlement à cela, la notion de participation prend son essor (Convention d'Aarhus, 1998 et Convention européenne du Paysage, 2000). Il s'agit d'une relation basée sur des échanges entre les autorités et les populations. Les autorités associent les populations dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Chacun est capable de parler de paysage : aborder un projet de territoire par le paysage auprès des populations est donc particulièrement adapté.

Dans le cadre de mon stage, une des missions qui m'a été confiée était de suivre la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des vallons de Vilaine. Il s'agit d'un outil pour planifier le développement du territoire, intégrant un volet paysage. En vallons de Vilaine, il a été élaboré en lui donnant une place forte, ce qui n'est pas toujours le cas, et l'était encore plus rarement il y a dix ans. Sa révision est induite par l'agrandissement du territoire, annexé de douze nouvelles communes, et l'évolution du cadre législatif (loi Grenelle II, 2010 et loi ALUR, 2014). Quelle approche avoir concernant les paysages ? En l'espace de dix ans, ont-ils eu le temps d'évoluer ? Si oui, ces évolutions sont-elles souhaitées par les populations ? Comment faire en sorte qu'il y ait une meilleure prise en compte du paysage dans le développement futur du territoire ? Comment le SCoT peut-il favoriser le passage de la planification à l'action ? L'ensemble de ces interrogations m'ont menée à formuler cette question principale :

En quoi l'analyse des dynamiques paysagères du Pays des vallons de Vilaine et de la représentation qu'en ont les acteurs peut nourrir la révision de son SCoT ?

Le développement qui va suivre a pour objectif de tester deux hypothèses principales se déclinant à leur tour en deux hypothèses secondaires.

- La prise en compte des dynamiques paysagères affine la qualité du diagnostic et des pistes d'action.
 - Qualifier les dynamiques permet d'aller au-delà de la définition des éléments de structure.
 - Analyser des campagnes photographiques permet de saisir les dynamiques paysagères.
- Saisir la perception des dynamiques de paysages par les acteurs affine la qualité du diagnostic et des pistes d'action.
 - Faire participer les acteurs à la récolte de données leur permet de prendre conscience de la dimension évolutive du paysage et l'emprise qu'ils peuvent avoir dessus.
 - La représentation paysagère évolue moins rapidement que les paysages.

Bien que le bureau d'étude Vu d'ici connaisse bien le territoire et qu'il ait participé à l'élaboration du premier SCoT de ce Pays, des limites viennent néanmoins contraindre le propos. D'une part, le contexte économique n'est pas des plus favorables aux projets territoriaux, tant du côté de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'oeuvre. Les budgets sont revus à la baisse, le temps du projet en est réduit et les bureaux d'étude doivent l'optimiser au maximum. D'autre part, il a fallu s'adapter au remplacement de l'interlocuteur du Pays des vallons de Vilaine, porteur du SCoT. La mise en place de l'enquête photographique aurait pu prendre place plus tôt dans la saison, ce qui aurait potentiellement permis de récolter plus de réponses.

Enfin, la durée du stage n'a permis de suivre que partiellement la réalisation du SCoT, soit la première étape correspondant au rapport de présentation (jusqu'à l'élaboration des scénarii de développement). Poursuivre le suivi de la révision du document aurait probablement permis de prendre plus de recul sur ce travail et d'aller plus loin dans les analyses.

Pour répondre au questionnement posé, ce mémoire se développe en trois parties. La première présente une méthode illustrée d'analyse des dynamiques paysagères du territoire, après avoir expliqué comment l'outil du SCoT le permettait. La seconde partie développe la manière dont la représentation des évolutions paysagères des acteurs du Pays est saisie. Enfin, la troisième partie mobilise les résultats des parties précédentes pour exposer les propositions de projets de territoire et des pistes d'actions pour pérenniser l'approche par les dynamiques paysagères pour les vallons de Vilaine.

PARTIE I : Vers la connaissance des dynamiques paysagères du territoire

Le SCoT est à l'interface de nombreux documents d'aménagement du territoire et notamment des paysages. La partie qui suit le remet dans son contexte pour voir que l'approche par les dynamiques paysagères est appropriée. Puis, par l'analyse des évolutions du paysage d'un secteur pris en exemple, nous chercherons à comprendre l'intérêt de saisir les dynamiques paysagères et de développer des moyens pour y parvenir.

A/ LE SCoT DES VALLONS DE VILAINE, UN OUTIL DE PLANIFICATION APPROPRIÉ À LA LECTURE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

La prise de conscience sur la nécessité de préserver le paysage quotidien a permis à la France de se doter d'une palette d'outils aidant à prendre connaissance des paysages et de leurs dynamiques. Il existe deux catégories d'outils (Figure 1) :

- ceux qui portent à connaissance
 - Les **atlas de paysage** recouvrant bientôt l'intégralité du territoire français (66 atlas, recouvrant 93% du territoire en 2015) sont établis à des échelles régionales ou départementales et permettent de faire état des paysages, dans leur diversité et dans leurs dynamiques. Une actualisation régulière du document favorise le suivi du rythme des dynamiques territoriales, des documents de planification et des nouveaux enjeux paysagers (Raymond R., op.cit).
 - Les **observatoires photographiques du paysage** concourent à la constitution « *d'un fond de séries photographiques qui permet[ent] d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage* » (Conseil des ministres, 1989).
- ceux qui servent les projets de territoire/de paysage réalisés collectivement. L'échelle intercommunale est la plus adaptée pour les mener à bien.
 - Les **plans de paysage** (1995) constituent des cadres de référence, non réglementaires, de gestion globale du paysage, définissant des orientations et des actions transversales pour assurer la cohérence entre les politiques sectorielles (énergie, transport, agriculture, urbanisme, etc.) (Raymond R., idem).
 - Les **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) ou PLUi (PLU intercommunaux) sont des outils réglementaires. Ils définissent l'affectation des sols, l'implantation et les caractéristiques du bâti, les bâtiments à prévoir, les éléments de patrimoine et de paysage à préserver.
 - Les **SCoT** quant à eux sont issus de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000) et sont en remplacement des schémas directeurs. Ils servent de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles (habitat, déplacement, développement commercial, environnement, paysage...). Ils assurent d'orienter l'évolution d'un territoire en fixant les objectifs et les orientations générales des politiques publiques. Les évolutions d'un territoire sont les effets visibles des dynamiques en cours. De ce fait, dans l'étude des paysages, il est pertinent de s'intéresser aux dynamiques générant ces évolutions.

	OBJECTIF	OUTILS	Échelle d'intervention
PORTER À CONNAISSANCE	Suivre	OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES	Nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale
	Inventorier	ATLAS DE PAYSAGE	Régionale, départementale
VISION PROSPECTIVE	Prescrire	SCoT	Intercommunale
	Préconiser	PLAN DE PAYSAGE, CHARTE DE PAYSAGE, CONTRAT DE PAYSAGE	
	Réglementer	PLU PLU, CARTE COMMUNALE	Communale

Figure 1 : Une palette d'outils pour gérer les paysages (N. Maestre, 2015)

Les SCoT recouvrent progressivement l'ensemble du territoire français: 56% du territoire en 2013, concernant 84% de la population (Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, 2013).

Le Pays des vallons de Vilaine situé au sud de l'agglomération rennaise, en Ille-et-Vilaine (35) se dote d'un SCoT (2007), pour poursuivre la démarche de projet initiée par la Charte du Pays et avoir une réflexion globale, cohérente et stratégique sur ses bassins de vie. Coupler la charte du Pays au SCoT, c'est faire le choix de renforcer le Pays en lui donnant la compétence cohérence territoriale, c'est renforcer le poids de la charte par un document d'urbanisme et c'est donner une plus grande importance au projet territorial. Un syndicat mixte fermé (structure administrative associant plusieurs communes ou EPCI) porte l'élaboration, la mise en oeuvre et la gestion du SCoT.

Le SCoT se situe à l'interface de différentes politiques nationales et locales et s'impose aux documents qui en découlent : ces derniers n'ont plus besoin de spécifier leur compatibilité ou leur prise en compte des documents de l'échelle nationale ou régionale, s'ils sont conformes au SCoT. (Figure 2)

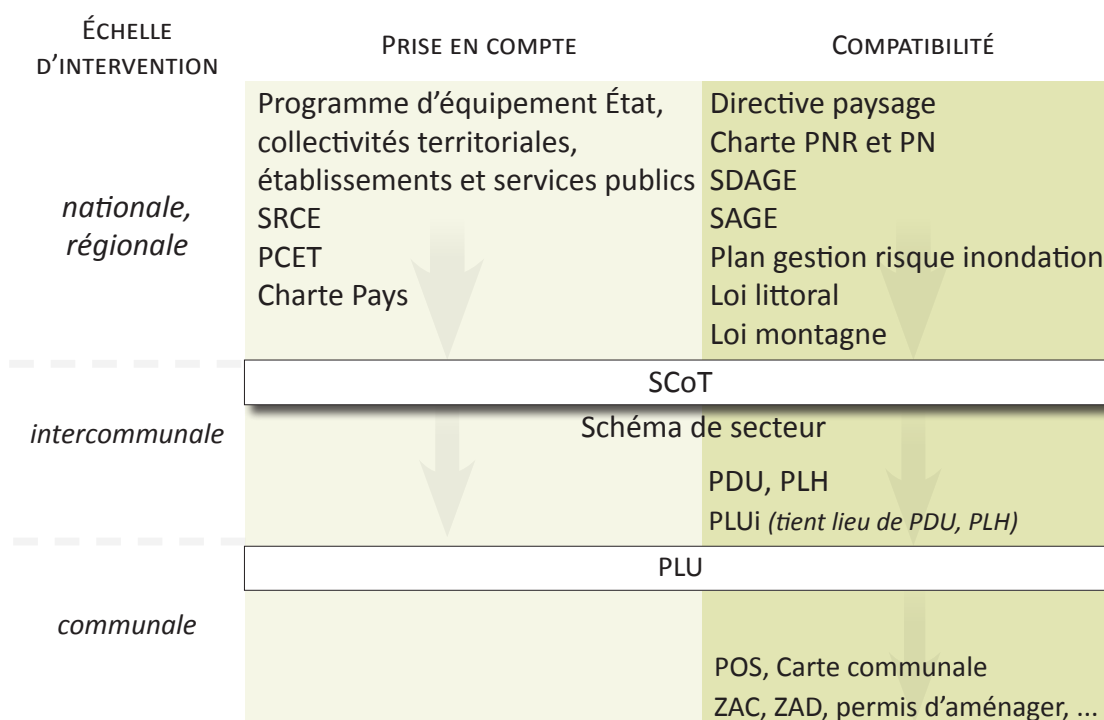


Figure 2 : La place du SCoT au sein des documents d'urbanisme, en France (N. Maestre, 2015)

Un document d'urbanisme est compatible avec le SCoT lorsqu'il n'est pas contraire aux principes inscrits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs de ce dernier. Tous les SCoT sont constitués d'un état des lieux complet (RP), du projet politique (PADD) et des règles communes (DOO). Le tout est valide 10 ans puis doit faire l'objet d'une révision (Figure 3).

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL		
RAPPORT DE PRÉSENTATION - RP	PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PADD	DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS - DOO
État des lieux complet - <i>Diagnostic territorial,</i> - <i>État initial de l'environnement,</i> - <i>Élaboration des enjeux,</i> - <i>Proposition de scenarii.</i>	Objectifs des politiques publiques d'urbanisme : - <i>Habitat,</i> - <i>Déplacement,</i> - <i>Commerces,</i> - <i>Entrées de villes,</i> - <i>Prévention des risques.</i>	Traduction des orientations définies en mesures prescriptives

Figure 3 : Pièces constitutives du SCoT (Maestre N., 2015)

Le Pays des vallons de Vilaine est créé en 2000 avec la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, 1999). À l'inverse du Pays de Rennes ou du Pays de Redon et de Vilaine, il ne s'agit pas d'un territoire historique, mais un territoire purement politique. Il résulte de la volonté de deux communautés de communes (Communauté de Communes du canton de Guichen à l'est de la Vilaine et Moyenne Vilaine et du Semnon à l'ouest de la Vilaine) à entreprendre ensemble le futur du territoire. Il s'organise autour de deux pôles : Guichen et Bain-de-Bretagne (Figure 4).

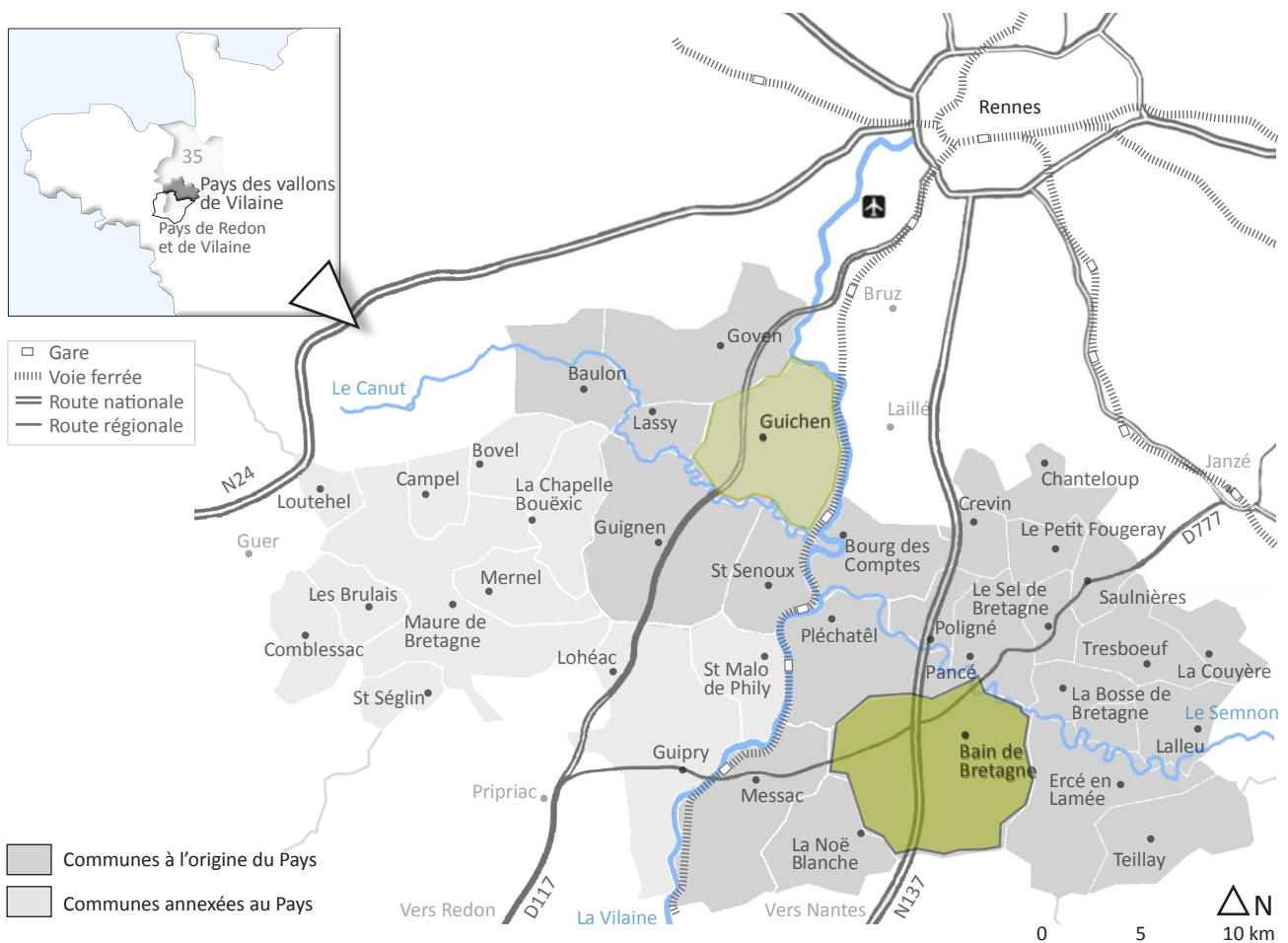


Figure 4 : Situation du Pays des vallons de Vilaine (N. Maestre, 2015)

Le SCoT des vallons de Vilaine se décline en quatre orientations (Annexe I):

- (1) Accueillir les habitants et les activités de manière équilibrée
- (2) Les vallons de Vilaine : un paysage et un environnement à préserver
- (3) Faire des déplacements et des transports un élément d'organisation du territoire et développer les transports alternatifs à l'automobile
- (4) Organiser un développement pour tous et plus proche de chacun

Les orientations (1), (3) et (4) auront des effets indirects sur le paysage. Néanmoins, une attention particulière est donnée au paysage en le plaçant au sein de la seconde orientation, qui se décline en cinq points : quatre sont spécifiques à l'environnement et une au paysage, formulée de la manière suivante :

(2) Les vallons de Vilaine : un paysage et un environnement à préserver

(III) Valoriser les composantes identitaires du paysage

(1) Valoriser le paysage

(2) Retrouver des formes d'aménagement qui respectent l'identité du territoire

Pour y parvenir, il est important de les connaître. Lors de l'élaboration du SCoT de vallons de Vilaine, l'Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine n'existe pas encore. Un important travail est donc nécessaire. Il s'avère que l'identification et la qualification sont plus fines que ce qui sera formulé ultérieurement dans l'Atlas des paysages [2].

L'élaboration d'un SCoT suit une méthode identique d'un territoire à l'autre. Ils se distinguent entre eux par les orientations qui y sont prises. Suivant les choix et la volonté des acteurs, les effets ne seront pas les mêmes sur le paysage, le territoire de vie¹.

B/ UN DOCUMENT NOURRI PAR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PAYSAGE CONCERTÉ

Le plan de paysage répond législativement à un objectif de qualité paysagère (CEP, op. cit). Pour répondre aux enjeux du territoire, il comprend un diagnostic paysager et des propositions d'actions, à plusieurs niveaux (intercommunal, communal, parcellaire). Un plan de paysage est réalisé en vallons de Vilaine, en parallèle de son SCoT, pour permettre de développer une connaissance du territoire auprès des acteurs. A terme, il cherche à favoriser une cohérence et une diversité territoriale, qui soient identitaire aux vallons de Vilaine.

Présenté sous la forme de fiches actions, le plan de paysage est construit pour être accessible via un site internet. Ce moyen a l'avantage de permettre une plus grande diffusion et la possibilité d'évoluer. Il s'agit d'une démarche de travail allant dans le sens des dynamiques paysagères et territoriales. Le Pays se charge de gérer l'animation du plan de paysage.

«La taille humaine de notre territoire favorise la démocratie participative et la construction de réseaux qui ne demandent qu'à être développés.» (Charte du Pays des vallons de Vilaine, 2000)

Ces propos ont été entendus par l'équipe d'étude, pour l'élaboration du plan de paysage des vallons de Vilaine. En effet, la méthode utilisée cherche à identifier la manière dont les identités paysagères définies dans le SCoT sont perçues par les acteurs. Les orientations définies par le SCoT sont sujettes à interprétation. Le plan de paysage en propose une lecture et une illustration par des actions concrètes. Il a pour finalité d'être un document d'aide à l'intégration des projets territoriaux. Par ailleurs, les résultats nourriront directement les éléments réglementaires liés au SCoT (le volet paysager du RP pour le diagnostic et l'état initial de l'environnement, les axes paysagers du PADD et le volet paysager du dossier d'incidence sur l'environnement) et à une étude éolienne (ZDE) en cours sur le territoire.

¹ L'expression «cadre de vie» renvoie à la sémantique du pittoresque. M. Toubanc utilise plutôt «territoire de vie» (2015) qui laisse entendre les notions de dynamique et d'évolution.

Le plan de paysage se construit à partir de l'analyse des résultats d'un questionnaire d'enquête, établi afin de saisir l'appréhension des paysages du territoire par les acteurs. Il prend la forme d'une enquête photographique : les participants répondent à dix thèmes via des clichés commentés (Figure 5). La dimension participative est une option du contrat d'étude. Elle a été choisie par le Pays, preuve de sa volonté à construire collectivement le projet territorial.

Afin d'avoir un retour significatif, la diffusion du questionnaire est ciblée, avec l'aide du Pays et de son réseau. Vingt acteurs du territoire se sont prêtés au jeu et ont permis de récolter 361 photographies commentées du territoire.

- 1 - Le plus beau à montrer du paysage sur votre commune
- 2 - Le pire à montrer du paysage de votre commune
- 3 - Vu de chez vous (de votre fenêtre ou de votre jardin), le paysage tel que vous le voyez)
- 4 - Le territoire bien vivant, dynamique selon vous
- 5 - Le paysage urbain traditionnel selon vous
- 6 - Le paysage rural traditionnel selon vous
- 7 - Le paysage urbain le plus représentatif d'aujourd'hui selon vous
- 8 - Le paysage rural le plus représentatif d'aujourd'hui selon vous
- 9 - Le plus beau paysage naturel selon vous
- 10 - Le paysage le plus représentatif selon vous du Pays des vallons de Vilaine
- 11 - Libre inspiration

Figure 5 : Thèmes soumis aux participants en 2007 (Vu d'ici, 2007)

Les résultats sont le sujet d'une réunion publique et sont synthétisés sous la forme d'un feuillet de sensibilisation (Annexe II). Ce dernier est aujourd'hui encore distribué sur le territoire. Il présente le croisement du regard sensible d'acteurs et de l'analyse de paysagistes et d'une sociologue.

C/ RÉVISION DU SCoT, UNE INVITATION À RELIRE LES PAYSAGES

Comme cela a déjà été évoqué, douze communes du Pays de Redon et de Vilaine ont rejoint le Pays des vallons de Vilaine en 2014 (Figure 4, p.6). Vu d'ici a également participé à l'élaboration du SCoT du Pays initial de ces communes (Redon et Vilaine). Il s'agit d'un gain de temps précieux que de connaître préalablement le territoire et ses paysages pour actualiser le diagnostic paysager.

Avant de s'intéresser aux dynamiques paysagères, les composantes paysagères du territoire sont identifiées (Figure 6 et 7):

- un socle géologique marqué fortement de direction est-ouest induisant de fortes covisibilités entre les zones bâties,
- une répartition des matériaux de construction riches : des schistes (bleu, gris, pourpre) et des grès (clair à ocre),
- une omniprésence de l'eau rendue discrète par le modelé en creux et directement exploitée (moulins, réserves, loisirs...),
- une palette végétale généreuse : du bocage plus ou moins dense (ragosses ou haut-têtards), des boisements et forêts (feuillus ou pins maritimes), des grands champs cultivés alternés de pâtures, quelques vergers et zones naturelles (landes et zones humides) résiduels,
- un fort maillage de bâti rural, en évolution : bourgs, hameaux, châteaux, petit patrimoine et la formation de noyaux urbains tendant vers l'image de ville avec des zones d'activités et pavillonnaires consommatrices d'espaces.



Figure 6 : Un modelé en creux favorisant les covisibilités entre bourgs, une eau discrète, un bocage plus ou moins généreux, entre pâture et grands champs - Le Petit Fougeray (N. Maestre, 2015)



Figure 7 : Équilibre fragile entre ruralité et urbanité - Crevin (N. Maestre, 2015)

Puis, les variations sensibles des paysages formant l'identité du Pays sont distinguées en six grandes unités paysagères réparties sur l'ensemble du territoire (Figure 8 et 9).

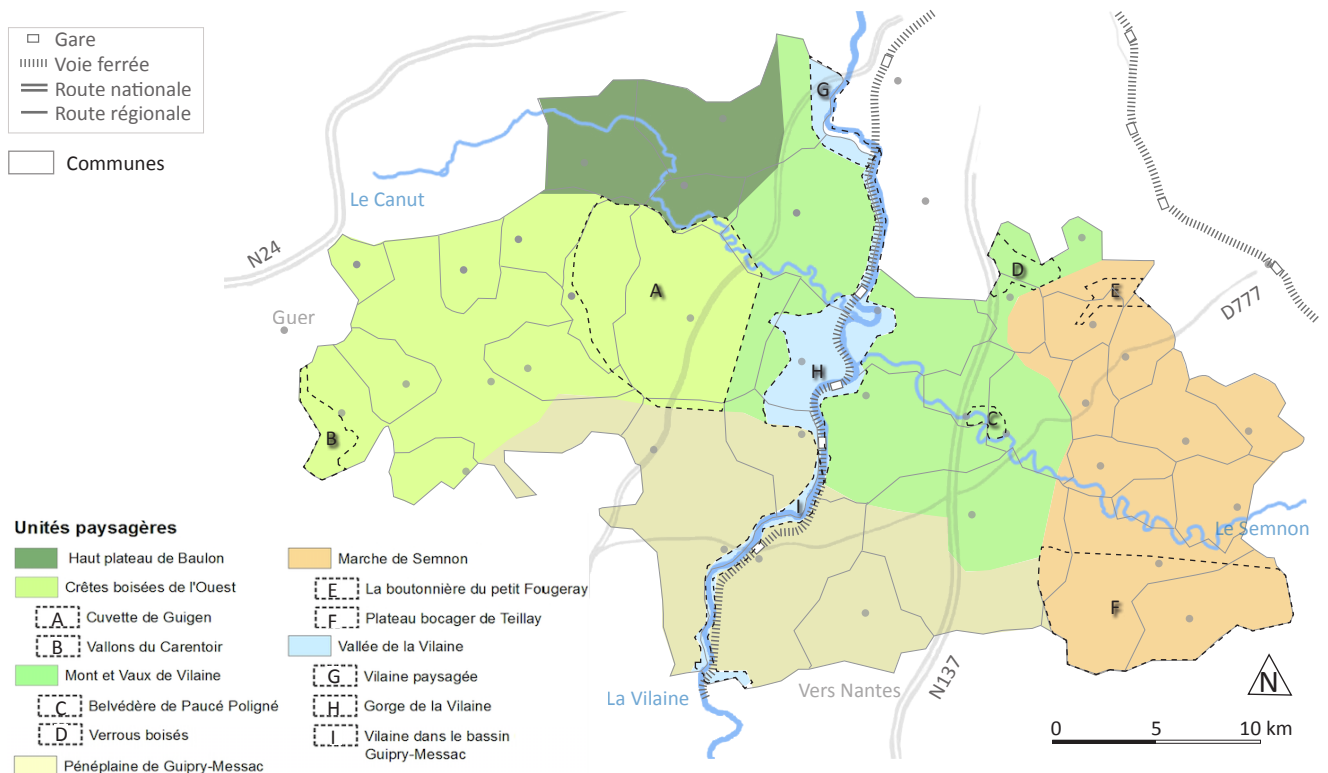
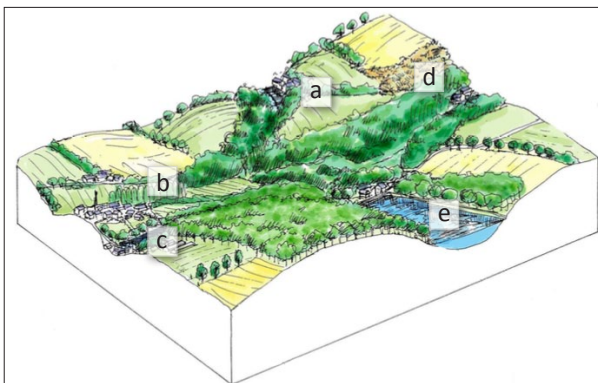
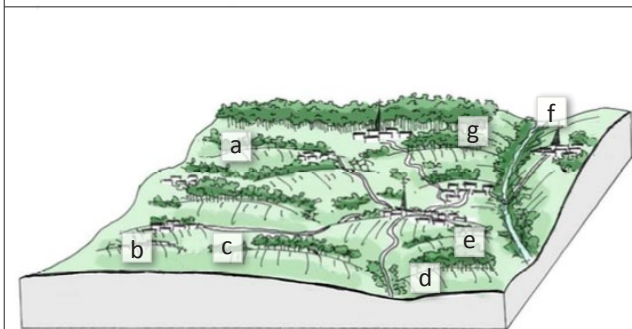


Figure 8 : Répartition des unités paysagères sur le Pays des vallons de Vilaine (Vu d'ici, N. Maestre, 2015)



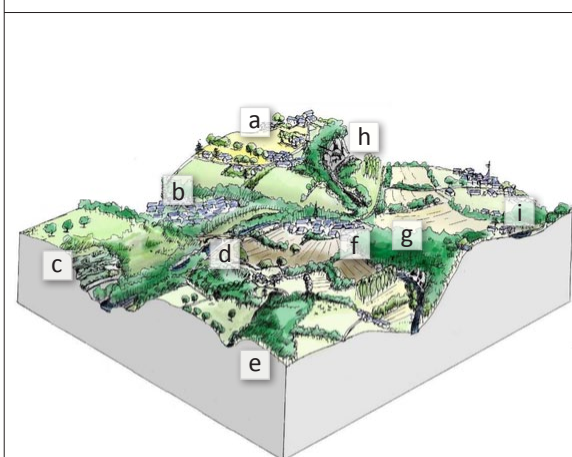
Le haut plateau de Baulon (1)

- a - Plateau bocager dense ponctué de boisements
- b - Nombreuses petites vallées ayant tendance à se refermer
- c - Habitat dans les vallées, bourgs perchés sur le plateau, pression urbaine importante dans le Nord
- d - Coteaux boisés parfois occupés par la lande
- e - Nombreuses réserves d'eau pour les moulins dans les vallées



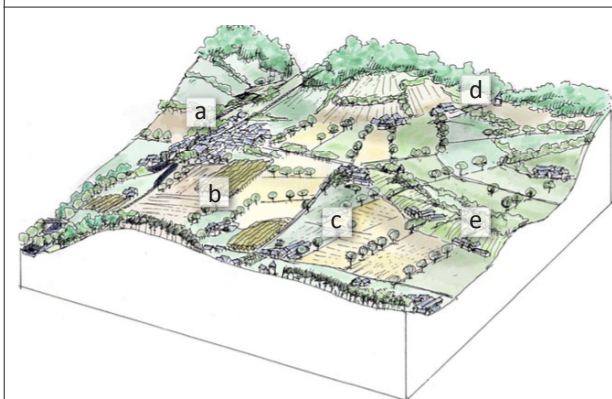
Les crêtes boisées de l'ouest (2)

- a - Jeux de collines oblongues soulignées en crête par des boisements à dominante de conifères
- b - Présence diffuse de hameaux souvent développés par des pavillons récents
- c - Contraste entre les hauteurs boisées au paysage fermé et aux zones basses ouvertes à semi-ouvertes
- d - Orientation est-ouest des lignes de crête marquant fortement le paysage
- e - Bourgs étagés sur les coteaux, jeux de covisibilités lointaines
- f - Fermeture du paysae sur les vallons encaissés
- g - Versants semi-ouverts avec maille bocagère lâche



Les monts et vaux de Vilaine (3)

- a - Villages en promontoire, habitat diffus sur les plateaux ou sur les coteaux les moins pentus
- b - Vallons secondaires parfois habités, créant des micro-paysages
- c - Fronts de taille marqués
- d - Manoirs et parcs, repères dans les vallons secondaires
- e - Modelé en creux non-orienté, successions de collines ceintes de rivières
- f - Coteaux boisés marqués, avec des effets de belvédères
- g - Vallées encaissées, intimistes, marquées par une ripisylve dense et des prairies bocagères
- h - Aplombs rocheux marquants dans la vallée de la Vilaine, effet de gorges
- i - Verrous boisés refermant ponctuellement le paysage



La pénéplaine de Guipry-Messac (4)

- a - Bourg en relation avec la Vilaine (présence d'un seuil), façades alignées sur un quai
- b - Présence d'arboriculture
- c - Plaine cultivée avec reliques bocagères
- d - Crêtes boisées marquantes, ponctuées d'anciens moulins
- e - Habitat localisé en pied de coteaux doux

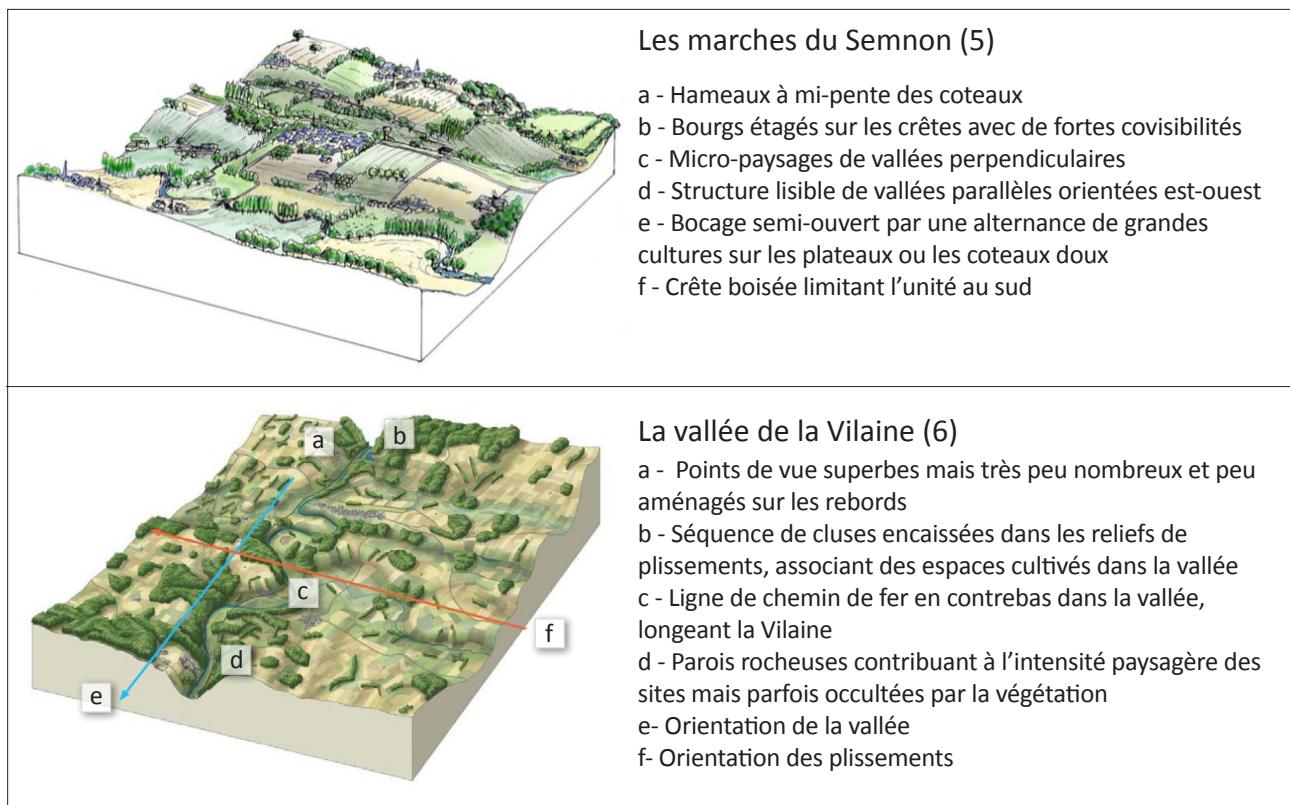


Figure 9 : Description des unités paysagères du Pays des vallons de Vilaine (Vu d'ici, 2015 et [2])

2/ QUELS SONT LES EFFETS LISIBLES SUR LE TERRITOIRE ?

Une démarche technique ne suffit pas à garantir la réussite de la gestion du paysage. La révision du SCoT est l'occasion de faire le point sur les effets engendrés volontairement ou non sur le territoire. La partie qui suit s'intéresse donc à cela, après avoir explicité la méthode pour y parvenir.

A/ MÉTHODE D'ANALYSE ET CHOIX

Le SCoT cherche à produire des effets positifs sur le cadre de vie. Il y a les effets directs issus des orientations et des objectifs formulés en faveur des paysages et les effets indirects issus des orientations et des objectifs des autres thématiques. Ces effets indirects peuvent toutefois induire des effets négatifs. Bien qu'un effet puisse être considéré comme une atteinte au paysage aujourd'hui et devenir à terme attractif (mécanismes de la perception humaine), il est nécessaire de l'identifier et d'en saisir les dynamiques, pour ensuite les qualifier. La remise en question du SCoT est l'occasion idéale pour procéder à un tel exercice.

Un protocole méthodologique pour saisir les dynamiques paysagères est synthétisé dans le Tableau 1. Cette méthode est décrite pour une échelle communale mais s'adapte à toute taille de territoire, en la réitérant sur l'ensemble des communes concernées.

Tableau 1 : Méthode générale de saisie des dynamiques paysagères (N. Maestre, 2015 d'après la Méthode pour des atlas de paysages – identification et qualification, 1994)

Objectifs	Méthode	Outils
1- Identifier et créer des données chiffrées mettant en évidence les tendances d'évolution	Sélectionner des données significatives, représentatives et facilement reproductibles: statistiques communales, occupation du sol, ...	Outils statistiques : tableaux, graphiques, cartes
2- Identifier les signes visibles pour saisir les dynamiques	Comparer et croiser des documents d'archives	Cartes (Cassini, état major) et cartes postales anciennes, photographies aériennes et anciennes
	Prospecter sur le terrain: un signe perçu doit être relevé plusieurs fois sur un secteur pour être confirmé ou non. Il doit être caractérisé (description, localisation, ...)	Photographie contextualisée, dessin schématique, carte
3- Identifier les projets à court et long termes	Lire les documents de planification (PLU/POS) pour repérer les zones promises à l'urbanisation : surface totale, localisation, type (habitat, activités, ...)	PLU, POS, carte du territoire
	Prospecter auprès des communes : entretiens, enquêtes auprès des responsables et techniciens locaux	Questionnaire semi-directif, carte du territoire, outils aidant les échanges (Cf Tableau 3, p.20)
4- Vérifier et préciser les dynamiques paysagères		
5- Restituer les résultats	Formaliser les évolutions et les comparer aux effets attendus	Carte, bloc diagramme, photo-montage, ...

Ce travail est effectué sur le territoire des vallons de Vilaine, bien que l'étape de prospection auprès des communes (4) ne soit pas réalisée. L'expérience professionnelle et de terrain du bureau d'étude et les contraintes de projet (temps/budget) justifient ce choix méthodologique. Cette étape n'a pas pour autant été explorée dans ce propos pour ne pas se perdre dans des jeux d'acteurs complexes et un temps de mise en oeuvre long.

Pour illustrer le développement de cette méthode (Tableau 1) et l'articulation entre les ressources documentaires et les échelles d'analyse (Tableau 2), l'étude se base sur un exemple situé dans le secteur nord de Bain-de-Bretagne. Il a la particularité d'être un pôle structurant, relativement autonome, donc attractif et soumis à des dynamiques générées en partie par elles-même. Le tableau 3 montre dans une certaine mesure que la lecture territoriale des dynamiques paysagères, n'est ni linéaire, ni en «entonnoir» mais plutôt en un «va-et-vient» inter-échelles.

Tableau 2 : Exemple d'articulation entre les ressources documentaires et les échelles d'étude (N. Maestre, 2015)

Objectif	Vallons de Vilaine	Secteur Nord de Bain-de-Bretagne	Bain-de-Bretagne
1	Statistiques cartographiées		
2	Fond photographique pris par les habitants en 2007 et cartes postales anciennes reconduites		Photographies aériennes : 2001, 2012
3	/		PLU
4	/		
5	/	Carte des dynamiques et photo-montage	/

B/ LECTURE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES : EXEMPLE DE BAIN-DE-BRETAGNE

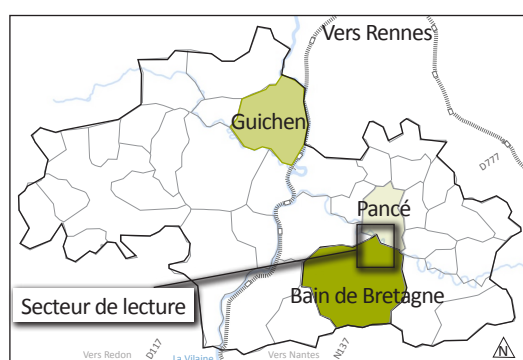


Figure 10 : Un développement autour de deux communes historiques (N. Maestre, 2015)

Le SCoT des vallons de Vilaine se base sur un scénario répartissant sa croissance entre les deux villes historiques du territoire, Guichen et Bain-de-Bretagne (Figure 10). Elles jouent un rôle de centralité qui leur impose de maîtriser leur croissance et leur développement, notamment en rationalisant la consommation de l'espace.

Or, en analysant les données chiffrées projetées et réelles, des variations sont constatées. En effet, le territoire a pour objectif d'avoir 87 000 habitants en 2030, contre 50 700 en 2006 ; soit un taux de variation annuel de 2%. Sur la période 2006-2011, il fut déjà de 2,32% (RP SCoT des vallons de Vilaine, 2015).

L'analyse des dernières statistiques du territoire permet de constater les répercussions que cela peut avoir sur celui-ci (Annexe III). La lecture des dynamiques se focalise sur le secteur relatif à Bain-de-Bretagne (Figure 18). Cette commune de 7500 habitants [3] concentre une grande part des services, des emplois et des logements du territoire des vallons de Vilaine. En l'espace de dix ans, elle a multiplié par deux son parc de logement et d'activité. Les prévisions du SCoT en termes de constructions sont légèrement supérieures au rythme projeté, sur la tranche 2006-2011. En termes de logement, seuls 1/4 sont des appartements, soit 3/4 des constructions sont des maisons individuelles.

Le développement de ce pôle est en cohérence avec le premier objectif («accueillir les habitants et les activités de manière équilibrée») et le quatrième («organiser un développement pour tous et plus proche de chacun») du SCoT (Annexe I). Les déplacements préexistants vers Rennes sont en partie réorientés vers ce pôle, l'ensemble du secteur est impacté : convergence des déplacements, demande en logement plus forte dans les communes préservées jusque là (Teillay par exemple).

Concernant les extensions du tissu urbain, elles se sont développées majoritairement au nord de Bain-de-Bretagne (Figure 18), en suivant les lignes de crêtes : la vue y est attractive. Ce phénomène entraîne de fortes covisibilités d'un bourg à l'autre, d'autant qu'il a tendance à se généraliser aux communes ayant cette même configuration : Pancé par exemple, au nord de Bain-de-Bretagne (Figure 11, 12 et 13). En une dizaine d'années, le profil de l'horizon s'est peu à peu urbanisé et la perception ne peut qu'en être changée, alors qu'en s'installant sur les coteaux, les habitants cherchent à profiter et à apprécier la vue sur la campagne.

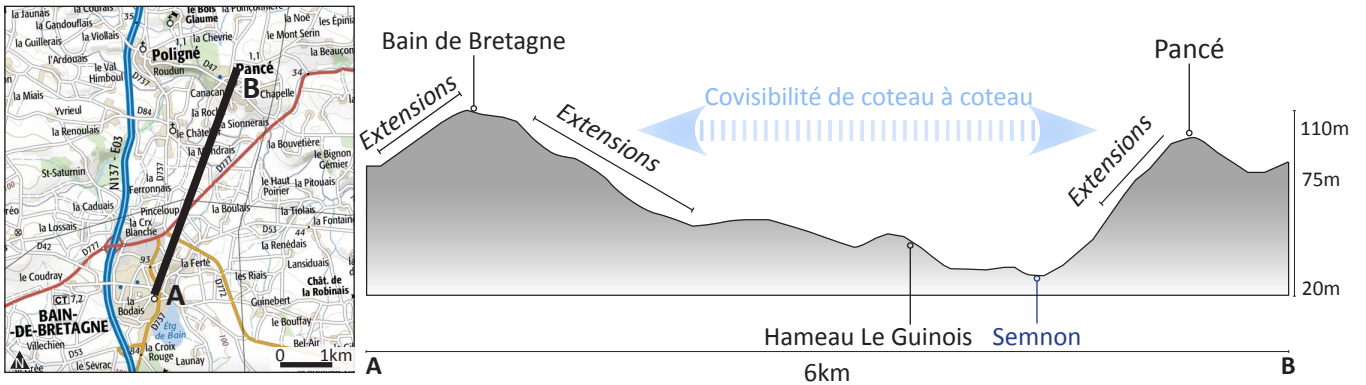


Figure 11 : Coupe de principe du secteur entre Bain-de-Bretagne et Pancé dont les coteaux induisent des covisibilités lointaines (N. Maestre, 2015)

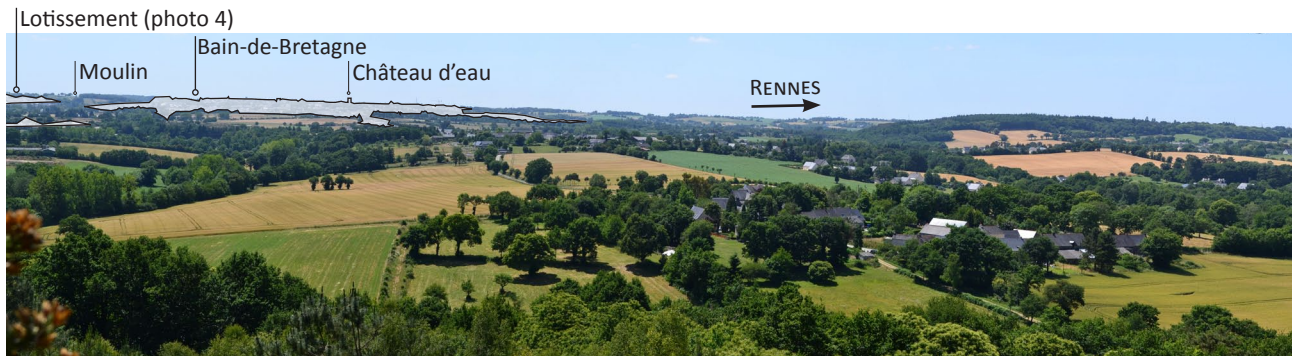


Figure 12 : Point de vue remarquable du Tertre Gris, donnant sur Bain-de-Bretagne - Pancé (N. Maestre, 2015)



Figure 13 : Covisibilités lointaines sur Pancé - Bain-de-Bretagne (N. Maestre, 2015)



Figure 14 : «Source d'attente et d'inquiétude» avérée - Bain-de-Bretagne (S. Benoist, 2007 et N. Maestre, 2015)

Les habitants ayant participé à l'enquête photographique en 2007, avaient déjà souligné cette double caractéristique : le Tertre Gris «La Vilaine et les paysages préservés» (point de vue similaire à la figure 12) et le développement pavillonnaire de Bain de Bretagne «source d'attente et d'inquiétude». En reconduisant la photo donnant sur les lotissement, il s'avère que le champs d'où elle est prise est aujourd'hui bâti (Figure 14). Seul les arbres en arrière-plan permettent de confirmer que le cliché est pris depuis le même secteur (reconduction depuis l'espace public), à Bain-de-Bretagne. Le grain du cliché du Tertre Gris habitant n'était pas suffisamment fin pour pouvoir lire l'horizon (Figure 12).

La consultation du PLU de Bain-de-Bretagne (approuvé en 2012 et actualisé en 2015) permet de constater que le développement des projets d'urbanisation (bâtis et zones d'activités) se feront sur la partie sud-est de la commune. Ce secteur est jusqu'à présent plus préservé notamment par la présence du lac, classé comme zone naturelle (N) et zone d'intérêt paysager (Nf), au PLU. L'entrée sud est moins soumise aux effets des covisibilités avec la présence de boisements et de haies denses (Figure 11).



En cherchant à reconduire des cartes postales anciennes ou des photos habitantes de 2007, une tendance à la fermeture du paysage se constate au sud par la plantation de boisements, permettant d'intégrer des bâtiments agricoles (Figure 15) ou par de denses haies restreignant la perception du paysage, en limitant la vue (Figure 17).

Figure 15 : Plantation de chênes, intégrant l'exploitation agricole - Bain-de-Bretagne (N. Maestre, 2015)

L'agrandissement de la tâche urbaine se fait au détriment de l'espace agricole : 58% pour Bain-de-Bretagne et 79% pour Pancé entre 2006 et 2014 (RP SCoT des vallons de Vilaine, 2015). Bain-de-Bretagne est une grande commune (65 ha, en comparaison, Rennes fait 50 ha) et la Surface Utile Agricole (SAU) est encore importante: 80% du territoire. Néanmoins, le motif agricole se simplifie sur l'ensemble du secteur. Cette évolution est la plus perceptible pour les populations à proximité du noyau urbain et autour des infrastructures routières (Figure 16). Cela facilite le travail des agriculteurs en réduisant le nombre d'accès aux parcelles.



Figure 16: Agrandissement de la maille agricole suite à la construction de la D772 - Bain de Bretagne - IGN, Géoportail (N. Maestre, 2015)

Par ailleurs, malgré une baisse de la part des cultures fourragères et du nombre d'exploitation, le cheptel de bovins reste stable et majoritaire dans le secteur.

Enfin, dans ce secteur serpente le Semnon. Sa présence est très discrète sur le terrain parce qu'elle est bordée de part et d'autre d'une dense berge boisée, sans sentier de promenade. Les méandres de son parcours visibles sur les cartes laissent imaginer son potentiel.



Figure 17 : Ambiance paysagère intimiste induite par de denses haies, en frange urbaine - Bain-de-Bretagne (N. Maestre, 2015)

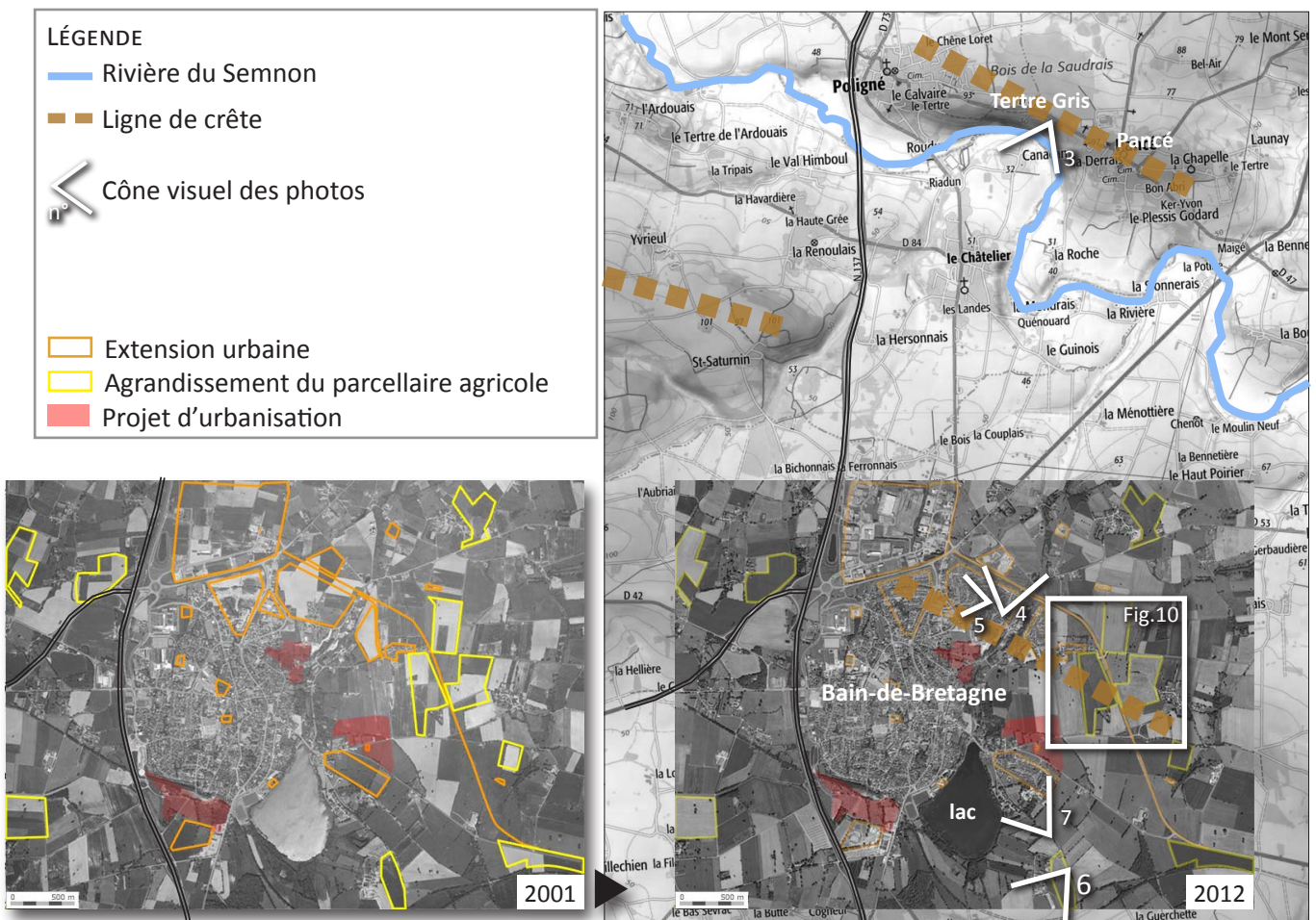


Figure 18 : Dynamiques sur le secteur de Bain-de-Bretagne/Pancé, à partir d'une analyse diachronique de la commune de Bain-de-Bretagne - IGN, Géoportail (N. Maestre, 2015)

Cette méthode d'analyse est reprise dans chaque unité paysagère, sur des secteurs représentatifs et susceptibles d'évoluer (Goven (1), Maure-de-Bretagne (2), Guipry-Messac (4), Crevin (5), Bourges-Comptes (6)). Les analyses diachroniques sont démonstratives, ce qui en fait un bon support d'échanges auprès des acteurs.

Par ailleurs, en prospectant sur internet et sur les sites relatifs au Pays des vallons de Vilaine, le plan de paysage n'y figure plus. Le Pays était en charge de la gestion et de l'animation de cet outil. Il semblerait que le plan de paysage ne soit plus accessible en ligne suite au départ de la personne qui y était en charge.

Cette première partie a permis de mettre en évidence l'enjeu particulier que présente la révision du projet de territoire, par l'outil du SCoT, pour les paysages et leur devenir. De plus, la formulation des dynamiques est une étape qui se déroule après la définition des éléments de structure et donc en les qualifiant, cela permet de se projeter dans le paysage à un temps n+1 et donc d'aller au-delà : hypothèse (1a) validée.

Par ailleurs, la sous-hypothèse (1b) est confirmée, elle aussi. En effet l'analyse des campagnes photographiques est précieuse pour saisir les évolutions paysagères et qu'elle peut même être largement enrichie avec l'analyse d'autres documents d'archives iconographiques et des documents de planification.

Les paysages sont la résultante de dynamiques qui dépassent les limites administratives et le SCoT ne parvient pas forcément à gérer les pressions que subissent les communes, en termes de population, notamment.

PARTIE II : Vers l'élaboration d'une représentation paysagère partagée

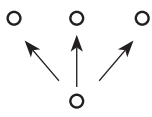
Après un point sur la notion de participation et les outils permettant de faciliter le dialogue, l'étude est complétée par la mise en place d'outils permettant de saisir les regards portés sur le territoire qui, une fois analysés, forment une représentation paysagère collective. L'objectif est de vérifier les hypothèses admettant que la participation des acteurs à la collecte de données favorise leur prise de conscience aux évolutions paysagères (2a) et que la représentation paysagère évolue moins rapidement que les paysages (2b).

1/ MISE EN OEUVRE D'OUTILS PERMETTANT DE RECUEILLIR LA REPRÉSENTATION PAYSAGÈRE

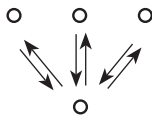
A/ DES OUTILS PARTICIPATIFS DÉDIÉS À LA SAISIE DES REGARDS

«Le temps est désormais venu d'inclure le principe des démarches participatives dans l'action paysagère, afin de ramener l'individu vers lui-même, vers la nature, vers la société et vers le paysage.» (R. Oliveira, M. Dneboska, T. Pinto Correia, 2007)

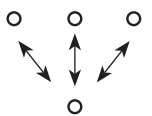
Dans ce sens, la notion de participation apparaît de plus en plus régulièrement dans les politiques d'aménagement. Quatre échelons participatifs peuvent être définis et classés selon un degré croissant d'implication des acteurs (N. Maestre, 2013, d'après F. Denier-Pasquier, 2006) :



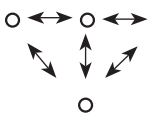
Information : Processus objectif consistant à donner des éléments à la population concernée sur les projets à venir ou en cours à travers différents supports (lettres d'information, réunion d'information, publicité, accès aux documents administratifs, enquête publique).



Consultation : Processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître leurs attentes à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet (conseils de quartier, conseils consultatifs services publics locaux, conseil de développement d'agglomération, conseil consultatif local, référendum communal).



Concertation : L'utilisateur est considéré comme un interlocuteur et les décisions prises tiennent compte des points de vue exprimés. Obligatoire depuis la loi sur le renouvellement urbain (Loi SRU, décembre 2000) et depuis l'élaboration de la convention d'Aarhus. Cependant, l'exploitation des résultats n'est pas explicitée et biaise la consultation. Elle s'effectue par le biais de débats publics, en référence au code de l'environnement, et/ou de concertations préalables à l'aménagement, en référence au code de l'urbanisme.



Co-construction : Échelon de la participation le plus élevé. Les différents acteurs participent, échangent et travaillent ensemble à l'élaboration des propositions d'actions. Pour fonctionner efficacement et durablement, cela nécessite des consensus sur le domaine des décisions partagées.

Dans le propos, la notion de participation est utilisée plutôt dans le sens de la concertation et de la co-construction.

«Il est toujours plus facile de montrer un paysage que d'en parler.» (APPORT, 2009)

En effet, la manière dont un individu se représente un paysage dépend de sa posture. Elle correspond à sa morale, son comportement, sa sensibilité, etc. (Figure 19)

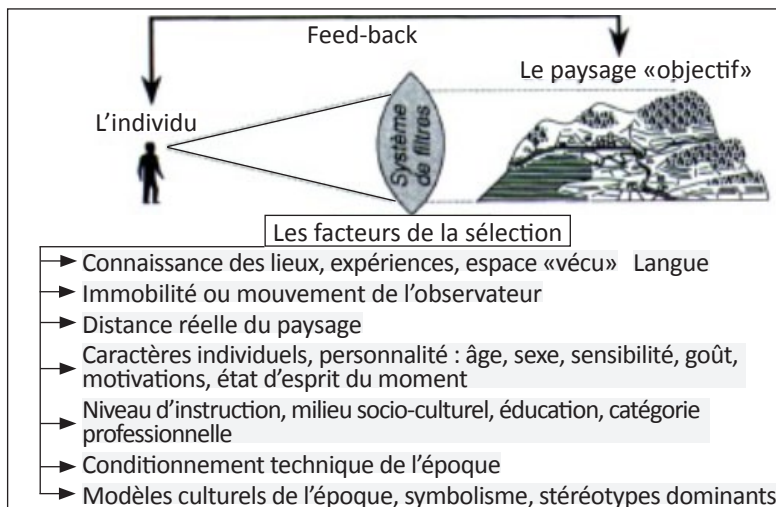


Figure 19 : Les filtres entre l'observateur et le paysage (J.-P. Paulet, 2002)

Un même lieu induit des postures différentes générant des actions directes ou non, différentes selon s'il s'agit d'un habitant du lieu, d'un touriste, d'un agriculteur, d'un administrateur, etc. Ces postures sont construites et structurées à partir de valeurs suivant les fonctions que les individus vont attribuer aux paysages.

Huit valeurs ont été identifiées vis à vis des paysages (Y. Droz, 2009):

- biologique (faune et flore),
- productive (agricole, sylvicole),
- marchande (élément marketing),
- loisir (pratiques),
- esthétique (regard du peintre),
- identitaire (objet de patrimoine),
- sacrée (rapport mystique à la nature),
- habitat (territoire de vie).

Les différentes postures et valeurs pour un même paysage sont intéressantes à analyser dans le cadre d'un projet, pour s'adapter aux besoins et aux usages des utilisateurs. Pour saisir les regards des acteurs concernés par le projet de paysage, il existe un panel d'outils présentant chacun leurs avantages et inconvénients, le tableau 3 en fait une synthèse.

« Pour de nombreux acteurs associés à la démarche de projet, c'est parfois une expérience de révélation première du paysage qui se joue, remisant à l'arrière-plan l'appréhension de la complexité d'un mécanisme de transformation. » (A. Pernet, 2014)

La révision du SCoT des vallons de Vilaine se construit avec les acteurs du territoire. Pour les aider à parler des évolutions des paysages, le choix méthodologique s'est porté sur des associations d'outils (Tableau 3 : les associations d'outils sont dans des cases de même couleur). La suite du propos présente la manière dont ils ont été déclinés.

Tableau 3 : Des outils facilitant les échanges, pour saisir les représentations des paysages (N. Maestre, 2015, d'après H. Davodeau, M. Toublanc, 2010 et N. Maestre, 2013)

	Avantage(s)	Inconvénient(s)
Dessin, croquis	<ul style="list-style-type: none"> - facilité de se projeter pour les acteurs - émergence d'une lecture partagée du territoire - sélection des informations - réalisable par tous et rapide à mettre en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation en direct pour une meilleure appropriation des acteurs : nécessite des compétences en croquis - possibilité de frein quant aux capacités à dessiner
Bloc-diagramme	<ul style="list-style-type: none"> - bon outil de représentation, entre la carte, la coupe et la photo aérienne - ouvre la discussion et invite au commentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - temps de réalisation - technique à concevoir
Cartographie	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisateur et pédagogique, - connaissance fine et spatialisée - ouvre la discussion et invite au commentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - capacité à se représenter l'espace par cet outil et se repérer
Photographie	<ul style="list-style-type: none"> - base de discussion - Si regard initié : fait émerger les représentations individuelles des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Si regard informé et/ou esthétique - contraintes de récolte - temps d'analyse
Observatoire photo	<ul style="list-style-type: none"> - série régulière de clichés permettant l'observation de dynamiques, - intérêt des acteurs à lire les différences, - base de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> - contraintes de mise en oeuvre, d'analyse et de suivis - variabilité du regard non pris en compte
Enquête	<ul style="list-style-type: none"> - performant pour saisir les représentations et pratiques, - discours des «sans voix», - sensibilise à l'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - fiabilité des résultats : valeur des informations, représentativité du panel
Visite de terrain	<ul style="list-style-type: none"> - favorise la construction d'un discours commun, le croisement des regards et la compréhension de l'autre, - permet d'aborder la réalité dans sa complexité 	<ul style="list-style-type: none"> - temps de la préparation : itinéraire, supports
Maquette	<ul style="list-style-type: none"> - manipulable, permet de se projeter 	<ul style="list-style-type: none"> - savoir-faire spécifique - finalité opérationnelle
Vidéo	<ul style="list-style-type: none"> - favorise l'appropriation du projet - ludique et pédagogique - synthétique et mémoire du projet - facilement diffusable 	<ul style="list-style-type: none"> - intimidant - droit à l'image à anticiper, adapter - temps de préparation et de montage conséquent et coûteux - compétences particulières
Blog, journal, lettre	<ul style="list-style-type: none"> - vecteur de mobilisation et de participation 	<ul style="list-style-type: none"> - communiquer régulièrement - aire de diffusion plus ou moins grande

B/ ATELIER DE TRAVAIL ENTRE BLOC DIAGRAMME ET CARTOGRAPHIE

Dans le cadre de la révision du SCoT du Pays des vallons de Vilaine, huit ateliers sont mis en place : trois ateliers territoriaux (zones ouest, centre et est) et cinq ateliers thématiques (habitat-démographie-économie (1), déplacement-agriculture-consommation d'espace (2), paysage et Trame Verte et Bleue (3), plan climat énergie territorial (4) et commerce (5)). Ils sont à destination des élus des communes du territoire et des membres du Conseil de Développement (Figure 20).

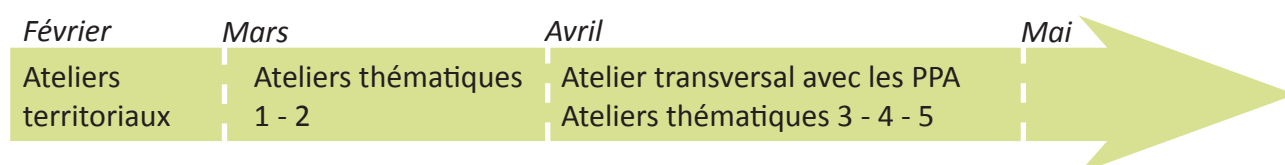


Figure 20 : SCoT de vallons de Vilaine, une construction collective (N. Maestre, 2015)

L'atelier «Paysage et environnement» est animé conjointement par Vu d'ici et Impact environnement pour :

- créer un socle de connaissance commun en matière de paysage et d'environnement,
- amorcer avec les élus les enjeux paysagers et environnementaux du territoire,
- faire émerger à terme les enjeux spécifiques au territoire,

Pour cet atelier, les thématiques paysagère et environnementale sont abordées par leurs évolutions pour accompagner le développement du territoire plutôt que de chercher à en figer les caractéristiques particulières.

Dans un premier temps, les participants sont invités à répondre, en quelques minutes, à un questionnaire. Ce questionnaire est anonyme et cherche à avoir une idée au terme de l'atelier, sur l'état de connaissance et le positionnement des enquêtés concernant le paysage et l'environnement, ci-dessous les questions en lien avec le paysage :

- Quels sont les éléments de paysage qui forgent l'identité de votre territoire ?
- Quelles raisons vous motivent pour intégrer la nature à votre projet de territoire ?
- Quelles raisons vous démotivent / agacent ?
- Avez-vous déjà mis en oeuvre des actions en faveur du paysage ou de la nature sur votre commune?

Dans un second temps, le film «Un monde pour soi» est projeté (Figure 21). Produit par le PNR du Morvan en 2010, il s'agit d'un film d'interpellation sur l'urbanisme rural durable, pour faire évoluer les mentalités sur les manières d'habiter les territoires ruraux. L'objectif est d'ouvrir le débat sur les réactions des participants.

Puis, une présentation vient contextualiser le propos du film dans la réalité du territoire des vallons de Vilaine. Pour ce faire, les dynamiques paysagères de trois communes du Pays (Crevin, Goven et Guipry-Messac) sont présentées. Les photographies aériennes de ces trois secteurs de 1948, 2002 et 2012 permettent de les localiser. C'est également l'occasion de rappeler le travail fait sur le paysage lors de l'élaboration du premier SCoT et de revenir sur la définition des termes liés à l'environnement.



Figure 21 : Un monde pour soi (Y. SINIC, 2010)

Enfin, les élus se répartissent en trois groupes durant une quarantaine de minutes pour répondre à trois questions :

- Quelles sont les évolutions de paysage qui vous paraissent garantir l'identité paysagère et/ou la qualité du cadre de vie de votre territoire ?
- Quelles sont les évolutions qui vous paraissent dommageables pour les paysages ou la qualité du cadre de vie ?
- Ces évolutions ont-elles un rôle dans le maintien, le développement ou la diminution de la biodiversité (qualité des milieux naturels et/ou agricoles) ?
- Pouvez-vous localiser ces éléments sur la carte ou le bloc diagramme de principe à votre disposition?

C'est à cette occasion que les outils favorisant l'échange sont mis à disposition dans chaque groupe: une carte du Pays, localisant les zones urbanisées, bocagères, les réservoirs de biodiversité (forestier, humide et de lande), le réseau hydrographique et les axes routiers fragmentants (Figure 22a) et un bloc diagramme de principe où figurent les éléments types des paysages des vallons de Vilaine. (Figure 22b). Les élus sont invités à commenter, hiérarchiser et localiser leurs réponses. Un animateur (paysagiste ou écologue) est présent dans chaque groupe, pour accompagner les échanges et les recentrer si nécessaire. A l'issue de l'atelier, un temps commun permet de partager et synthétiser les conclusions de chaque groupe (Figure 23).

L'atelier a duré un peu plus de deux heures et a permis de réunir une vingtaine d'élus du territoire.

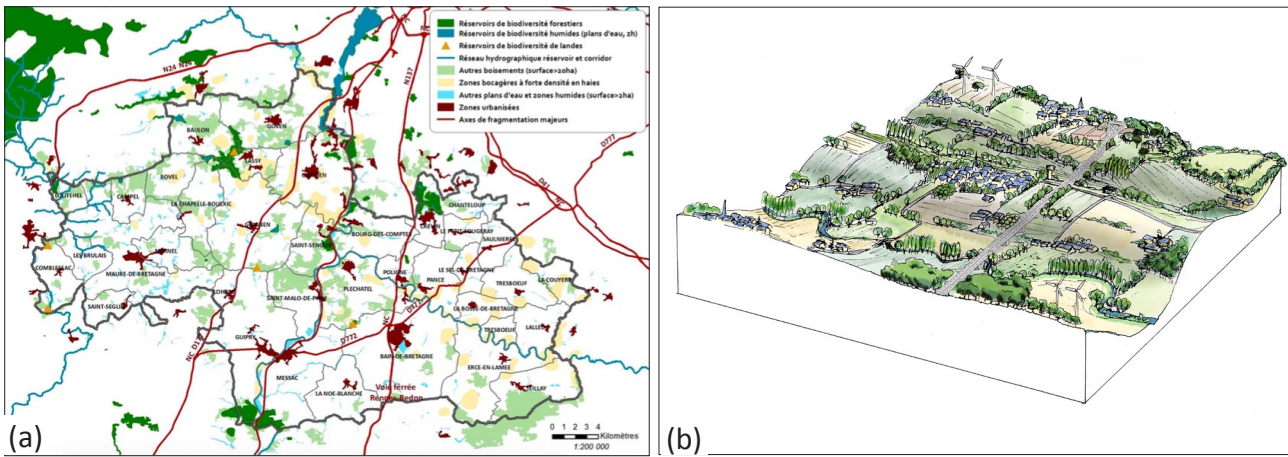


Figure 22 : Outils supports d'échanges et de discussions : Carte du Pays (a) et bloc diagramme de principe (b) (Vu d'ici, Impact environnement, 2015)

Ils ont été plutôt réceptifs aux propos. Ce qui en est ressorti sera analysé dans la suite du propos. L'atelier thématique permet de saisir, une part des représentations paysagères du territoire : celle des élus. Une enquête photographique vient la compléter, en apportant le regard d'un panel d'acteurs, plus large.



Figure 23 : Mise en commun des réflexions sur les dynamiques paysagères du territoire lors de l'atelier «Paysages et environnement», avril 2015 (N. Maestre, 2015)

B/ ENQUÊTE PHOTOGRAPHIQUE : 5 QUESTIONS, 5 CLICHÉS, 5 COMMENTAIRES

L'aménagement du territoire et donc du paysage est décidé par les politiques des acteurs 'élus'. Ces derniers représentent les citoyens et prennent les décisions dans l'intérêt général. La notion d'identité est un véritable enjeu notamment mis en évidence lors d'une prospective participative faite sur le territoire (2013) (Annexe IV). Les paysages forment une part de l'identité du territoire et les dynamiques auxquelles ils sont soumis viennent à les transformer. Quelles sont les évolutions favorables aux paysages ? Lesquelles ne le sont pas et n'ont pas de sens aux yeux des habitants des vallons de Vilaine ? Le SCoT cherche à produire des effets positifs sur le territoire. Les réponses à ces interrogations peuvent être données par la mise en place d'une enquête et c'est dans ce sens qu'elle reçoit l'accord et l'aide du Pays pour sa diffusion.

L'enquête s'associe dans le cas présent à la photographie. En effet, les participants ont à répondre à cinq questions par cinq clichés commentés. Une sixième question libre de thème est formulée (Tableau 4).

Cette méthode similaire à ce qui a été mis en place en 2007 sur les vallons de Vilaine est en résonance avec le travail de recherche de Y. Michelin (1998) et de C. Blouin-Gourbilière (2013) (Annexe V).

«*La photographie est un «prétexte», au sens littéral du terme : ce qui est avant le texte ; ce qui précède et rend possible une narration*» [4]. Elle facilite «*la verbalisation d'un vécu paysager, souvent difficile pour quelqu'un qui n'a pas l'habitude de s'exprimer sur le sujet*» (E. Bigando, 2006). La photographie est choisie également parce qu'elle peut être prise seule, sans la présence d'un animateur : elle appuie le propos du participant et lui fait prendre du recul en l'aidant à le formuler en écrivant un commentaire.

Tableau 4 : Mise en parallèle des questionnements de 2007 avec ceux de 2015 (N. Maestre, 2015)

Questionnement	pour janvier 2007	pour août 2015
Paysage du quotidien	Vue de chez vous (de votre fenêtre ou de votre jardin), le paysage tel que vous le voyez)	Quelle est la vue depuis chez vous, depuis votre fenêtre ou votre jardin ?
Affinité paysagère	- Le plus beau à montrer du paysage sur votre commune - Le plus beau paysage naturel selon vous	/
Antagonisme paysager	Le pire à montrer du paysage de votre commune	Quel est le pire à montrer dans votre territoire ?
Paysage archétype	- Le paysage urbain traditionnel selon vous - Le paysage rural traditionnel selon vous - Le paysage urbain le plus représentatif d'aujourd'hui selon vous - Le paysage rural le plus représentatif d'aujourd'hui selon vous	/
Paysage identitaire	Le paysage le plus représentatif selon vous du Pays des vallons de Vilaine	Selon vous, quel paysage est le plus représentatif de votre territoire ?
Gestion des évolutions paysagères	Le territoire bien vivant, dynamique selon vous	- Quel paysage est selon vous, bien vivant et dynamique ? - Quel paysage n'est pas, selon vous, vivant et dynamique ?

Des informations complémentaires concernant l'enquête sont demandées : âge, profession, commune de résidence et commune du lieu de travail. Enfin, pour anticiper le temps de traitement et d'analyse des photographies, des catégories d'acteur sont définies pour la diffusion de l'enquête : des élus, des citoyens investis dans la vie publique (Conseil de développement, associations, etc.), des aménageurs du territoire et des acteurs motivés par ce questionnaire.

L'objectif, en ciblant de la sorte les participants est d'avoir en un minimum de réponses, un large aperçu de la représentation paysagère des vallons de Vilaine. Les participants ont deux mois (juillet et août) pour répondre à l'enquête, avec leur appareil photo personnel. Le Pays se charge de la diffusion de l'enquête présentée ci-après (Figure 24), via son réseau de partenaires et son site internet (Annexe VI).

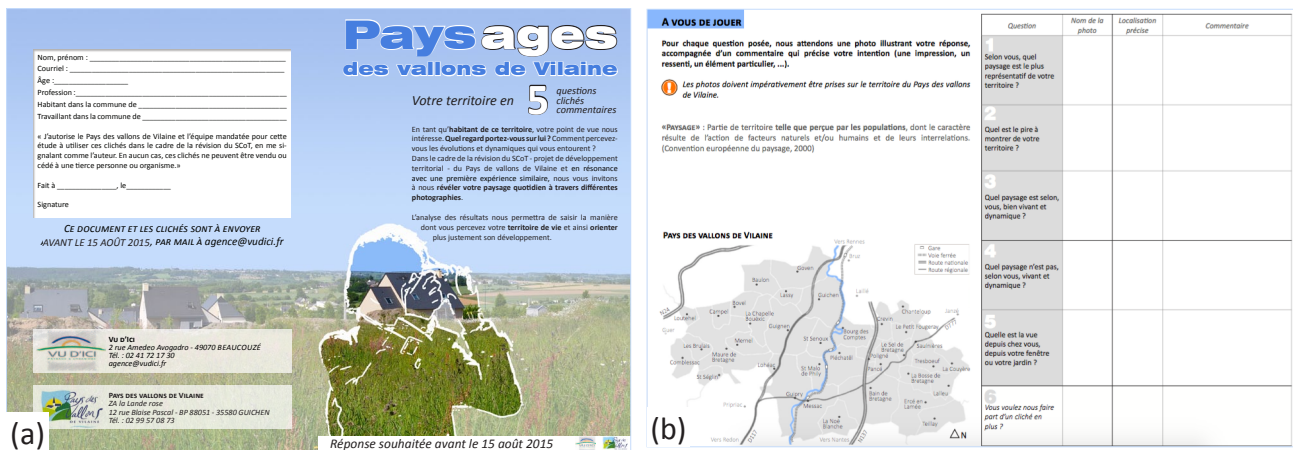


Figure 24 : Questionnaire de l'enquête photographique diffusée sur le Pays - format A4, plié : (a) extérieurement, (b) intérieurement (N. Maestre, 2015)

Des limites méthodologiques peuvent être formulées. Tout d'abord, la période choisie n'est pas la plus adaptée, il s'agit d'une période de vacances. La disponibilité des acteurs y est réduite. Toutefois, en 2007, la disponibilité devait être équivalente (fêtes de fin d'année). Par ailleurs, l'hypothèse que les enquêtés soient plus motivés à faire cet exercice durant la période estivale qu'hivernale est émise. La comparaison entre les deux périodes doit être effectuée avec précaution: le questionnaire n'est pas établi de la même manière (Tableau 4) et la période de réponse est opposée (été/hiver) : les perceptions selon les saisons sont différentes (température, luminosité, pratiques, etc.).

2/ QUEL EST LE REGARD PORTÉ SUR LES PAYSAGES DE VALLONS DE VILAINE ?

A/ MÉTHODE D'ANALYSE ET CHOIX

L'analyse des résultats issus de ces deux démarches participatives suit la méthode synthétisée dans le tableau ci-dessous (Tableau 5). Un motif paysager est un élément se rapportant à un objet qui s'identifie sur une photographie. La thématique paysagère, quant à elle, se rapporte à un élément visuel plus large (saison hivernale, présence humaine, etc.), se rapprochant de la notion d'ambiance paysagère (C. Blouin-Goubilière, op. cit).

Tableau 5 : Méthode pour saisir une représentation paysagère collective (N. Maestre, 2015, d'après C. Blouin-Goubilière, idem)

Objectifs	Méthode	Matériel disponible
1- Identifier le profil des participants	Analyse sociologique: classe d'âge des participants, catégorie socio-professionnelles, lieu de résidence, taux de participation	- Fiche de présence des ateliers : nom, commune - Encart enquête photographique : nom, âge, profession, commune de résidence et de travail
2- Identifier la représentation des participants	Analyse des propos : champs lexical, valeur paysagère (cf. p3)	- Compte rendu d'atelier - Commentaire des photographies habitantes
	Analyse iconographique : motif paysager et thématique paysagère récurrents	- Photographies habitantes

Concernant le premier objectif, les fiches de présence circulant à l'occasion de chaque atelier permettent de connaître la part de représentation des communes (sauf pour le deuxième atelier «déplacement-agriculture-consommation d'espace», où le document était manquant).

De plus, seuls les élus ont été intégrés comme représentant les communes : les membres du Conseil de développement présents n'ont pas toujours précisé leur commune, ils ont donc été retirés.

Cependant, ils ont été très présents sur l'intégralité des ateliers (jusqu'à vingt-cinq fois représentés). L'objectif de la méthode était de croiser le regard 'élu' et le regard 'habitant' pour aboutir à la représentation collective des évolutions paysagères. Cependant, au vu du faible nombre de participants à l'enquête photographique (seuls trois acteurs du territoire se sont prêtés à l'exercice), les résultats seront traités séparément. Les informations issues des différentes analyses permettront de donner une idée de la représentation des évolutions des paysages des vallons de Vilaine. Les résultats seront considérés comme une amorce de la représentation collective.

B/ RÉSULTATS DE L'ATELIER DE TRAVAIL

Les ateliers thématiques ont permis aux élus du territoire d'échanger à plusieurs occasions (Figure 25, Annexe VII). L'ensemble des communes n'est toutefois pas représenté à chaque fois. Des disparités en termes de participation sont lisibles et peuvent donner une idée de l'investissement porté au projet du SCoT : sur les trente-trois communes du territoire, sept n'ont jamais été représentées aux ateliers transversaux et thématiques (20% des communes du Pays). Les petites communes ayant récemment intégrées le Pays sont peu représentées, alors que Maure-de-Bretagne est celle qui l'a été le plus. Des communes tendent à vouloir se développer et à avoir plus de poids sur le territoire comme Guichen et Guignen, Guipry et Messac qui se sont faites représenter aux ateliers de manière plus importante. Les communes situées à l'ouest de la Vilaine sont peu investies dans le projet de développement pourtant soumises aux mêmes pressions de développement. Seule la commune de Guignen s'est faite représenter à l'ensemble des ateliers proposés. Toutefois, les communes (en particulier les communes rurales) sont beaucoup sollicitées et qu'il n'est pas toujours possible d'être disponible, sachant que les ateliers se déroulent en soirée.

L'atelier «Habitat-démographie-économie» est celui qui a intéressé le plus les communes (21 participants), puis les ateliers «Paysage et environnement» et «commerce» avec 13 participants et enfin l'atelier «Plan climat énergie territorial» avec 9 participants.

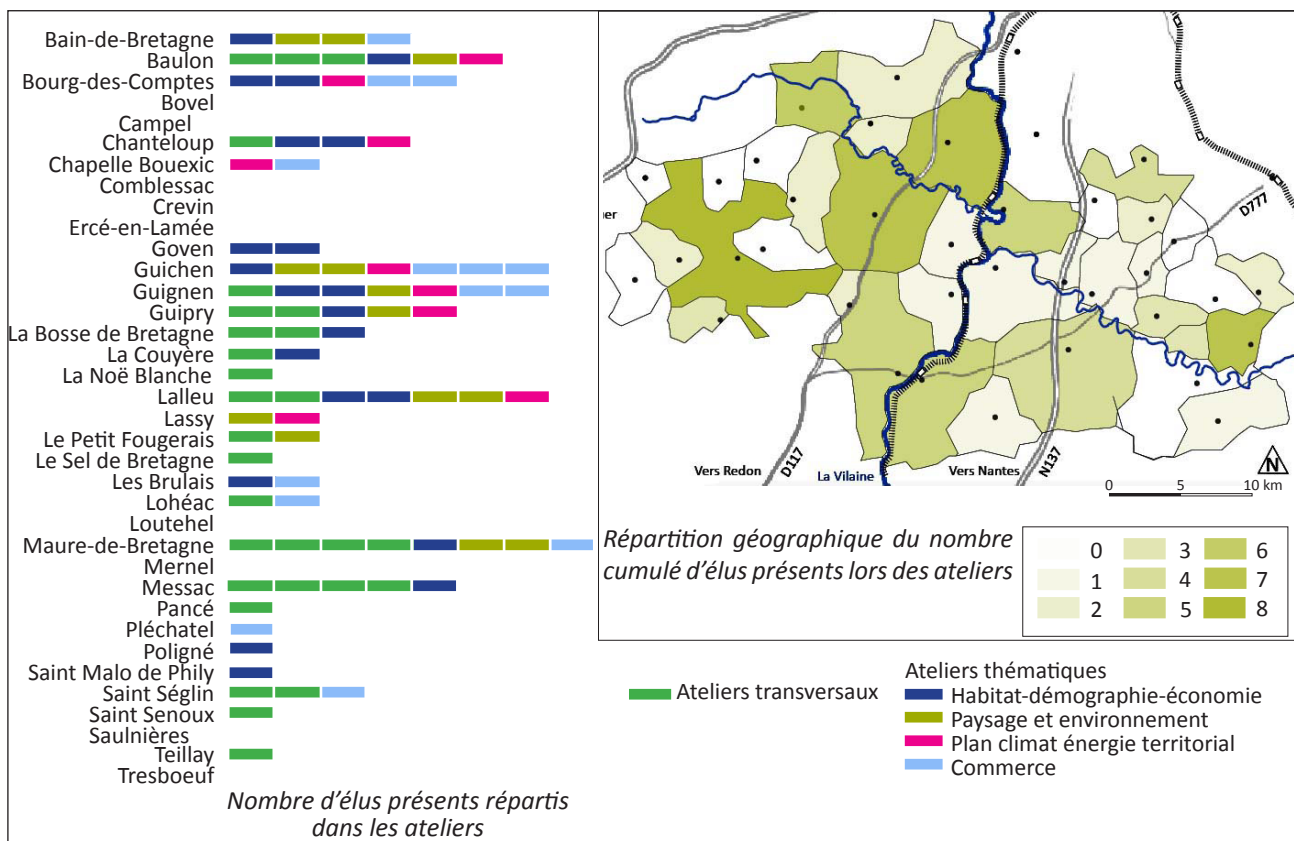


Figure 25 : Communes représentées par leurs élus lors des ateliers du SCoT (N. Maestre, 2015)

Concernant l'atelier «Paysage et environnement», les communes représentées sont réparties sur l'ensemble du territoire, bien qu'il y en ait plus de part et d'autre de la route D117, Rennes-Redon (Figure 26).

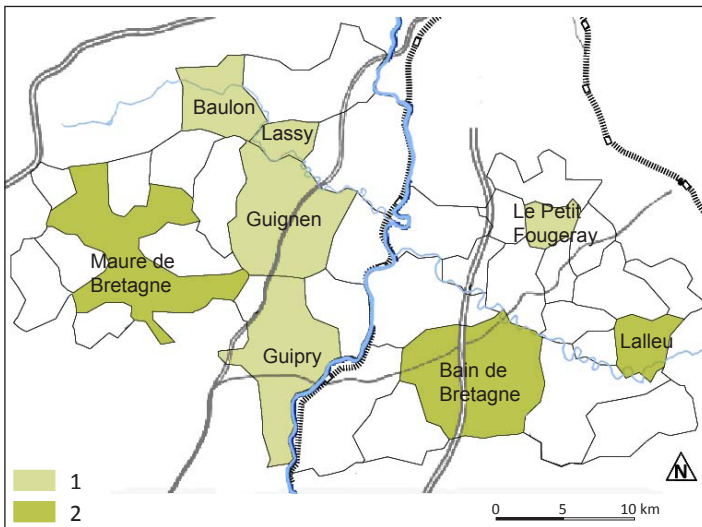


Figure 26 : Communes représentées par leurs élus lors de l'atelier «Paysage et environnement» (N. Maestre, 2015)

L'analyse des réponses des élus au questionnaire introductif de l'atelier permet de mettre en évidence plusieurs éléments (Annexe VIII). Tout d'abord, les éléments paysagers identitaires du territoire sont à leurs yeux l'ensemble du patrimoine architectural puis le relief vallonné présent (jusque dans la toponymie du Pays) et les boisements. Viennent en second lieu le bocage, l'eau et les espaces agricoles. Préserver l'environnement et la biodiversité est la raison qui les motive le plus alors que les contraintes réglementaires est ce qui les démotive le plus. Enfin, les actions mises en place en faveur du paysage et de la nature sont en majorité la préservation ou la plantation de haies et d'arbres et la remise en état du patrimoine bâti.

Le visionnage de la vidéo «Un monde pour soi» a permis aux élus de mettre des mots sur la responsabilité de ce qui est fait et de ce qui va être fait sur le territoire. L'utopie du territoire ne doit pas être la nostalgie d'un temps passé : il est considéré comme nécessaire de faire évoluer les paysages ; la vitesse du temps des projets et la visibilité à court terme (15-20 ans) vis-à-vis des besoins pour des décennies ; la difficulté de faire un document dont l'intention initiale ne sera pas mal interprétée ; la crainte des élus vis-à-vis de la concertation avec les habitants traduite par différents arguments : l'absentéisme aux réunions, le temps perdu et l'urgence du projet ; l'absence de temps réservé à l'évaluation par la mise en place de commissions d'évaluations ou/et de commissions prospectives.

Enfin, l'atelier de travail abordant les évolutions paysagères du territoire sont synthétisés dans le bloc diagramme ci-dessous (Figure 27).

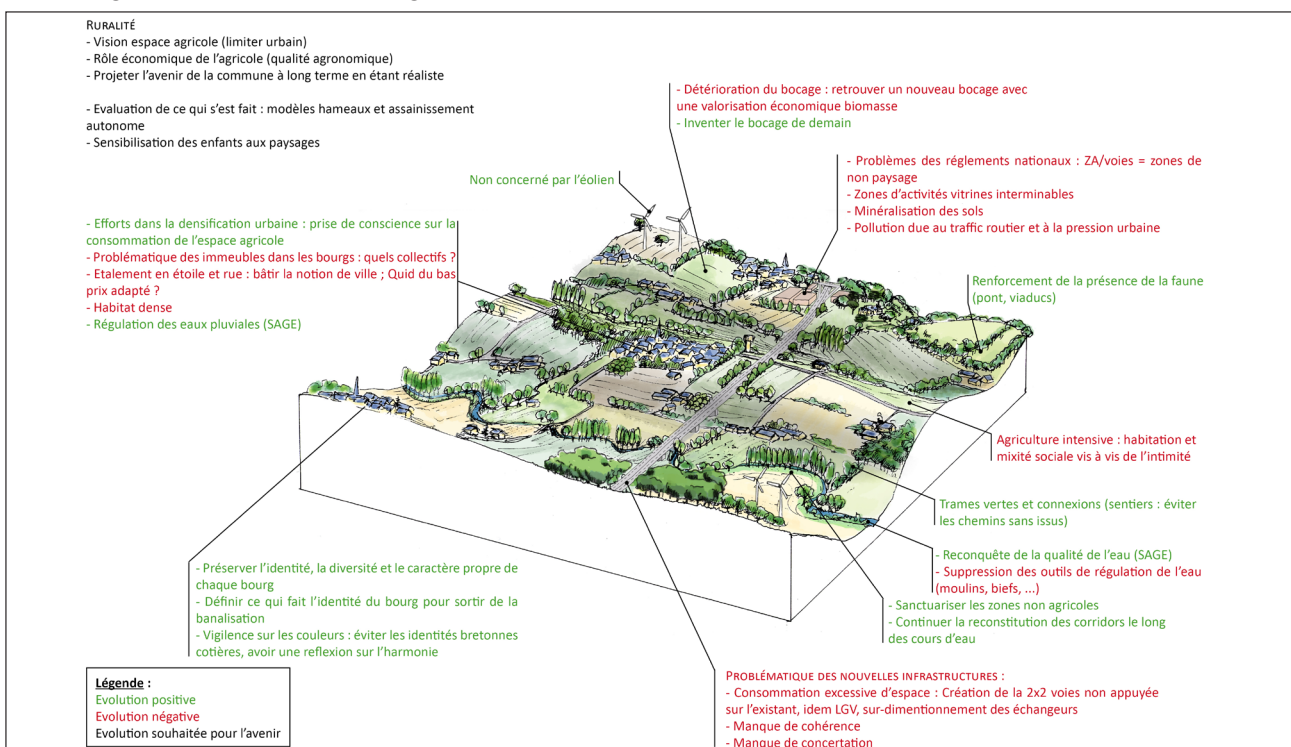


Figure 27 : Synthèse des résultats de l'atelier de travail «Paysage et environnement» (N. Maestre, 2015)

Le format de l'atelier ne permet pas de réellement spatialiser les évolutions du territoire mais plutôt de les préciser de manière générale. Ces évolutions sont caractérisées comme souhaitées (parce qu'estimées positives) ou non souhaitées (parce que jugées négatives). Concernant les bourgs, il en ressort notamment l'importance de tenir compte de leur identité particulière en intégrant mieux cette notion dans la conception des projets d'urbanisation. Puis concernant la campagne, il convient d'inventer le bocage de demain en favorisant les continuités écologiques, tout en s'adaptant aux besoins des agriculteurs.

C/ RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PHOTOGRAPHIQUE

Bien que les résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs du territoire, certains éléments peuvent toutefois être constatés et confortent le discours des élus (Tableau 6, Annexe IX).

Tableau 6 : Synthèse des réponses habitantes pour l'enquête photographique (N. Maestre, 2015)

	A.-M. Chaplain	B. Gaboriau	G. et M. Vigne
Paysage représentatif	Vilaine, péniche	Vilaine, cale, bateaux	Pont du Canut
Le pire des paysages	Lotissement	Déchets abandonnés	«Verrue» devant un bâti ancien
Paysage dynamique	Sentier de randonnées	Écopole	Sentiers de randonnées
Paysage non dynamique	Élevage intensif, l'absence de piste cyclable	Bâti abandonné	Bâti abandonné
Vue de chez vous	Écluse	Verger	Lotissement (1970)
Libre	Chemin de halage inondé	Bâti rénové	Entrée de bourg et construction d'un mur en parpaing

Tout d'abord, les trois personnes ayant répondu à l'enquête sont habitantes du territoire mais elles n'y travaillent pas forcément (Rennes, Ancenis (44), non renseigné). Ils profitent surtout des paysages dans un cadre de détente. La pratique des sentiers pédestres ou cyclables revient dans le discours comme étant représentatif du paysage et preuve d'un paysage dynamique.

« *Bien aménagés, ce sont de supers endroits 'à vivre' (Vallée du Canut, St Senoux...).* Bon balisages, supers randos. » (A.-M. Chaplain, 2015, paysage dynamique)

« [...] *Des manifestations sont programmées : rallyes pédestres, sorties nature et des visites au moulin des énergies du Ritoir...* » (M. Vigne, 2015, paysage dynamique)

« *Lieu calme et paisible, point de départ de marches le long de la Vilaine sur le chemin de halage.* » (B. Gaboriau, 2015, paysage représentatif)

Il s'agit également du développement alliant commerce et environnement avec l'Écopole de Guichen.

Les paysages perçus comme non dynamiques sont à deux reprises identifiés par le bâti abandonné ou non entretenu et interrogent.

« [...] *Un projet d'urbanisation est en cours, mais pour y faire quoi ?* » (M. Vigne, 2015)

« *Propriété de la commune depuis plus de 15 ans (entretien, restauration ?)* » (B. Gaboriau, 2015)

Les commentaires peuvent se montrer assez sévères pour évoquer le pire des paysages, qui peuvent toutefois être assez récurrents : « *l'incivisme* » à propos des déchets sauvages, « *les verrues* » au voisinage du patrimoine bâti, et les « *HLM horizontaux* », *cages à poules sans âmes* concernant les lotissements. Le thème demandant aux participants de montrer ce qu'ils voient de chez eux met en évidence qu'ils vivent dans des cadres préservés, voir pittoresques. Quel serait le regard d'un habitant de ces lotissements ?

Le thème libre est plutôt optimiste sur le regard porté sur les vallons de Vilaine, bien qu'il s'interroge sur les formes banalisantes des entrées de villes (G. et M. Vigne). Il donne à voir une rénovation réussie marquant le renouvellement du dynamisme des centre-bourgs (B. Gaboriau) et montre que ce territoire peut réserver des surprises (A.-M. Chaplain).

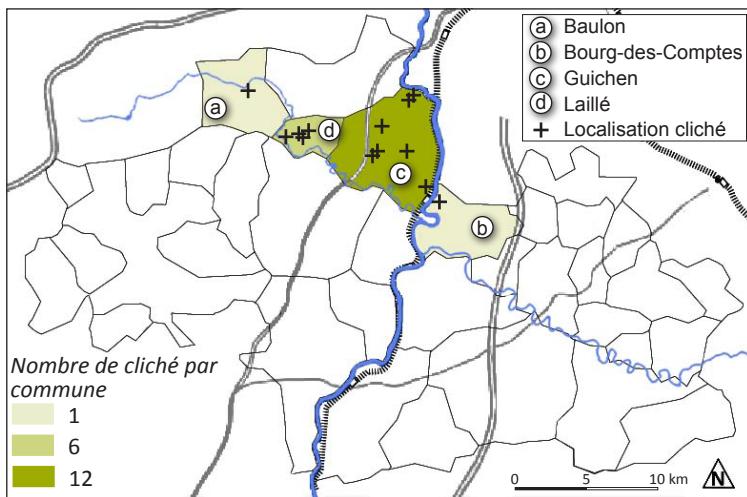


Figure 28 : Répartition géographique des clichés photographiques récoltés (N. Maestre, 2015)

Les photographies récoltées ont été prises sur la partie nord du territoire (Figure 28). L'ensemble des communes longent ou sont traversées par une ou deux des rivières caractéristiques du Pays : la Vilaine, le Canut et le Semnon. Les photographies en sont fortement influencées : le premier motif paysager récurrent identifiés est la rivière. En effet, sept photos sur dix-huit sont en lien étroit avec une d'entre elles. Le second motif paysager récurrent pour cette série est le bâti ancien (7/18) (Figure 29). Il est délicat toutefois de définir des thématiques paysagères récurrentes.



Figure 29 : Motifs paysagers récurrents : la rivière (A.-M. Chaplain, 2015) et le bâti ancien (G. Vigne, 2015)

Pour finir en faisant le parallèle avec les résultats de 2007, il semblerait qu'il y ait encore un fort attachement à la dimension rurale du Pays et une crainte quant au fait de le perdre par le développement urbain. Toutefois, le développement économique ne semble plus contradictoire entre l'image idéale et le territoire attendu, avec l'exemple de l'Écopole à Guichen.

Cette partie a permis de faire émerger du discours des acteurs élus et habitants une certaine représentation du territoire des vallons de Vilaine. Un taux de participation plus élevé à l'enquête photographique aurait sans doute permis une plus grande diversité de photographies, de discours et de répartitions géographiques. L'analyse aurait été beaucoup plus fine que celle proposée.

Concernant les hypothèses à vérifier, il est délicat de les affirmer catégoriquement. Faire participer les acteurs à la collecte de données favorise plus à la prise de conscience aux évolutions paysagères que si rien n'était fait, néanmoins rien ne vérifie incontestablement dans la démarche établie (2a).

La seconde hypothèse cherche à vérifier si la représentation paysagère évolue moins rapidement que les paysages (2b). La comparaison des résultats montre qu'ils sont relativement similaires. En effet, les paysages des vallons de Vilaine sont soumis à des dynamiques globalement identiques entre les deux périodes (croissance démographique, urbanisation, évolution des pratiques culturelles, etc.). Il en est de même avec la représentation paysagère (plaisir de profiter d'une campagne préservée, crainte de sa dégradation et satisfaction des services plus urbain) : hypothèse invalidée.

PARTIE III : Pour la construction du projet territorial

La définition des dynamiques paysagères et la saisie de la représentation paysagère du territoire ne sont pas la finalité du propos. Ce travail est un point de départ pour construire le projet territorial. La partie qui suit cherche à répondre aux deux hypothèses principales à savoir que la prise en compte des dynamiques paysagères et de leur perception permet d'affiner la qualité du diagnostic et des pistes d'actions, en présentant la manière dont les données récoltées sont mobilisées.

1/ MOBILISATION DES RÉSULTATS

A/ DÉFINITION DES ENJEUX ET DE SCENARII SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE : EXEMPLE SUR LE SECTEUR DE BAIN-DE-BRETAGNE

Concrètement, les données relatives aux dynamiques paysagères et aux représentations doivent servir à la formulation des enjeux territoriaux, du Rapport de présentation du SCoT.

Pour reprendre l'exemple pris en première partie, concernant le secteur de Bain-de-Bretagne, nous allons voir la manière dont les dynamiques perçues et leur représentation ont été traduites en enjeux. Ces derniers sont formulés pour l'ensemble du territoire et sont spécifiés ponctuellement par unité paysagère. Le bourg de Bain-de-Bretagne se situe dans l'unité paysagère «Monts et vaux de Vilaine» (Cf. Figure 8 (3)). Le tableau ci-dessous explique la manière dont les enjeux ont été définis (Tableau 7). Les deux premiers sont spécifiques à l'unité paysagère dans laquelle se situe Bain-de-Bretagne.

Tableau 7 : Passage des analyses territoriales aux enjeux (N. Maestre, 2015)

Dynamique paysagère	Représentation	Enjeux
- Développement des extensions urbaines induisant de fortes covisibilités	Craintes quant aux «visages» de leur territoire	Confirmer la cohérence des villages situés sur les crêtes
- Fermeture des points de vue sur la rivière	Espaces de loisirs et de détente (randonnées)	Rendre la lisibilité des rivières
- Simplification de la maille agricole - Densification des linéaires de haie: fonction agricole ?	Attachement au bocage : identité territoriale	Repenser la place de l'arbre et de la haie pour composer un bocage adapté aux pratiques agricoles contemporaines
- Apparition de composantes «urbaines» : déviations, ronds-points, zones d'activités, zones pavillonnaires, éclairages, fibre optique...	Territoire dynamique mais craintes devant certains manquements portant atteinte à l'identité du bourg	Assurer la mutation des bourgs ruraux
	Agir sur les représentations des habitants du territoire pour créer un sentiment d'appartenance, notamment pour les nouveaux arrivants	Favoriser la mobilité et l'appropriation des paysages

L'enjeu «Favoriser la mobilité et l'appropriation des paysages» est un peu particulier. Il est issu des échanges entre les acteurs élus, de l'atelier thématique, que l'appropriation des paysages passe par la mobilité (douce ou motorisée). L'objectif de cet enjeu est de faire de la mobilité un moyen d'appropriation des paysages, en mutualisant par exemple les aires de covoiturage et les départs de chemin de randonnées : un espace, une fonction et deux temporalités (semaine et week-end).

Le développement du territoire est abordé par la notion de pôles (structurant, d'équilibre, d'appui, relais) auxquels sont associées des fonctions. Dans notre propos, ils sont associés de la manière suivante (Tableau 8) :

Tableau 8 : Notion de pôle et fonctions associées (N. Maestre, 2015, d'après Terre Neuve, 2015)

Pôle	Fonction			
	Économique	Commerciale	Résidentielle	Équipement
de proximité	Artisanat	Commerces de proximité	Habitat peu dense	Administration, école
relais	Zone d'activités artisanales et industrielles	Commerces diversifiés	Habitat mixte (social, semi-collectif)	École, petite enfance ou personnes âgées, soins primaires
d'équilibre	Parc d'activités	Zone commerciale	Habitat groupé (collectif, maisons de ville)	Sportif, culturels et de santé
structurant	Parcs d'activités stratégiques	Pôle commercial	Opérations mixtes (sociale, fonctionnelle, ...)	Sportif, culturels, de santé et d'enseignement secondaire et supérieur

Dans un second temps, les données relatives aux dynamiques et aux représentations permettent de formuler trois scénarii de projet territorial (Figure 30).

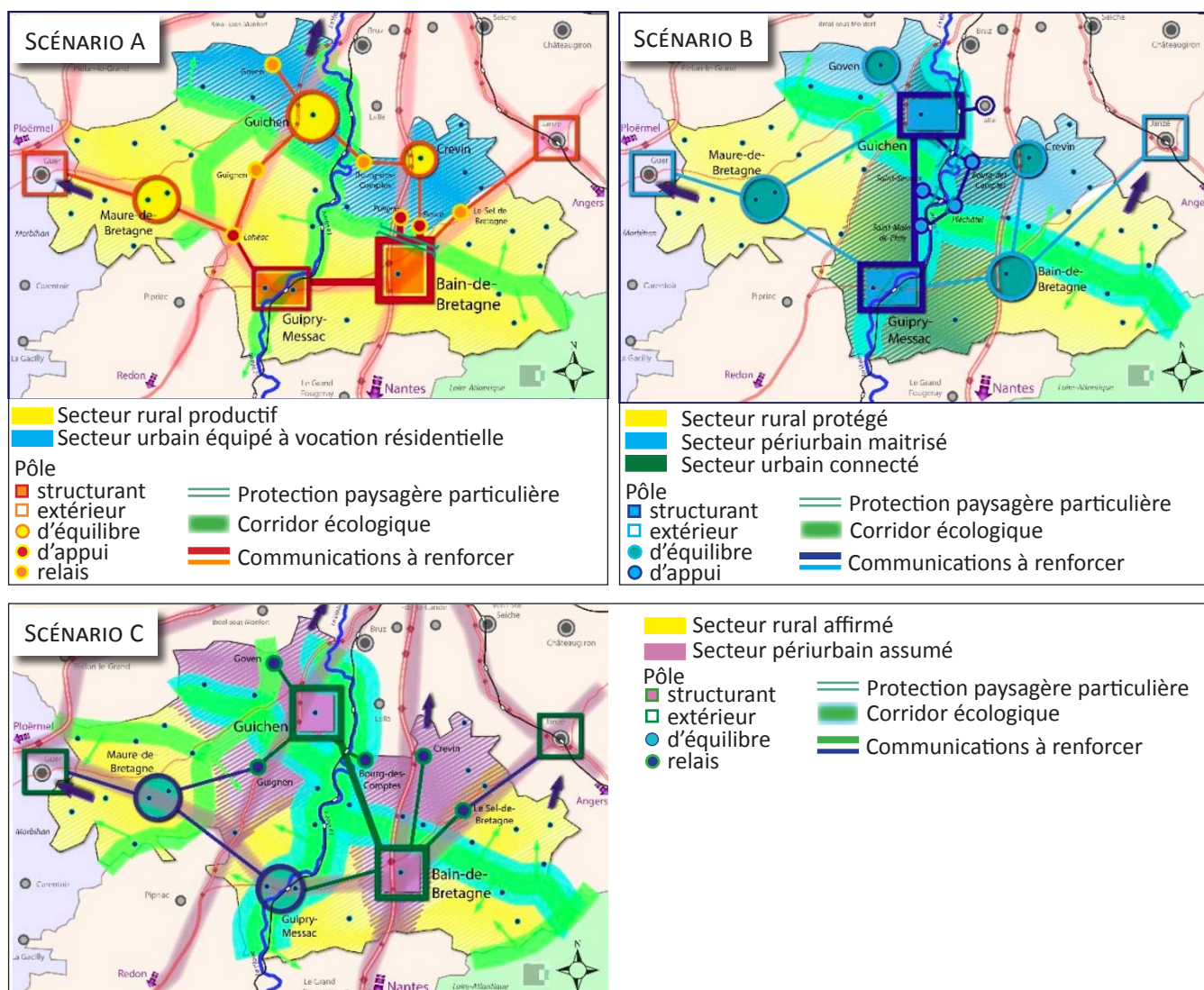


Figure 30 : Scénarii de développement territorial pour les vallons de Vilaine (Terres Neuves, Vu d'ici, Impact environnement, 2015)

Le scénario A est intitulé «Couronne productive, travailler la campagne». Il cherche à rassembler les conditions favorables pour que le territoire soit productif en termes d'agriculture, d'énergie, de recyclage, de communications et attractif d'un point de vue touristique. Le développement des pôles se fait le long d'une couronne au sud du territoire : Bain-de-Bretagne, Guipry-Messac², Maure-de-Bretagne, en lien avec les pôles extérieurs Guer et Janzé. L'objectif est de mobiliser les forces pour avoir une campagne dynamique qui s'assume, autour d'un véritable projet agricole. Les vallées du Canut et du Semnon servent de zone tampon à la périurbanisation.

Le scénario B intitulé «Les villes de l'eau», axe quant à lui son développement le long de la vallée de la Vilaine puis des vallées du Canut et du Semnon, entre deux pôles structurants, au nord et au sud (Guichen et Guipry-Messac). Ces secteurs sont d'une grande sensibilité paysagère et les effets des évolutions territoriales s'y font ressentir. Ce scénario prend le parti ambitieux de compter sur l'émulation des acteurs pour les paysages de ces secteurs, fortement identitaires, en focalisant directement dessus les efforts de développement : maximisation de la vigilance pour atteindre des objectifs de qualité paysagère*. Un plan de paysage serait l'idéal pour y parvenir. Ce scénario est intéressant également dans la mesure où il s'inscrit dans la démarche du projet de la «Vallée de la Vilaine Aval», initiée au sud de Rennes.

Enfin, le scénario C, «Entre mobilité et ruralité» est le dernier proposé mais finalement celui qui se rapproche le plus du schéma actuel, comme un fil de l'eau ajusté. Les objectifs sont de conserver un territoire mobile en améliorant et multipliant les modes de déplacements (covoiturage, transports en communs) et favorise un développement multipolarisé, mutualisant les services et besoins. Les deux communes historiques restent les deux pôles structurant du territoire : Bain-de-Bretagne et Guichen. Dans ce scénario, le territoire assume son attraction vers l'agglomération rennaise en se présentant à terme comme étant sa dernière frange urbanisée. Ce scénario cherche également à affirmer le secteur agricole dans les zones sud-est et sud-ouest.

Dans les trois propositions de projet territorial, les espaces ruraux et périurbains sont présents. Ils ne sont pas abordés comme des espaces fermés sur eux-même, au contraire. Les coutures sont imaginées pour faciliter les échanges et les continuités, selon trois axes : l'axe économique, l'axe de la mobilité et l'axe du cadre de vie. Le choix du scénario dépend de la priorité que les acteurs du Pays souhaitent donner à ces axes, le tableau ci-dessous en fait une synthèse (Tableau 9) :

Tableau 9 : Quelles priorités donner au territoire des vallons de Vilaine ? (N. Maestre, 2015, d'après Terre Neuve, 2015)

Scénario	Économie	Mobilité (Rennes/vallons de Vilaine)	Cadre de vie
A	1	3	2
B	3	2	1
C	2	1	3

Dans ce propos, l'accueil des populations n'est pas considéré comme un axe (ou élément de couture) bien qu'il fut présenté aux élus. En effet, il s'agit d'un élément indépendant des scénarii : quelque soit le projet territorial, il est projeté d'accueillir des nouvelles populations, avec à priori un taux de variation annuel de 2%.

A l'issue de la réunion de présentation des scénarii de juin 2015, il semblerait que le choix des élus se porte plutôt sur le scénario C.

² Ces deux communes projettent de fusionner en une seule, d'ici janvier 2016

B/ CONSTATS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Pour aboutir à ce résultat, plusieurs éléments ressortent. Dans un premier temps, la formulation des dynamiques paysagères nécessite de prendre en compte l'ensemble du territoire et non son analyse fine et intégrale. Dès le début de l'étude, le choix est fait de se restreindre à des secteurs identifiés comme par exemple sensibles aux évolutions, dans chaque unité paysagère et de les étudier : le long des vallées (Vilaine, Canut, Semnon), à proximité des infrastructures routières, en périphérie de l'agglomération rennaise, etc. Puis, des 'zooms' à l'échelle communale illustrent ces dynamiques, documentés avec des iconographies d'archive, des documents d'urbanisme et des entretiens (Cf. Tableau 2).

Dans un second temps, la saisie des représentations habitantes par enquête photographique nécessite d'avoir un nombre de réponses relativement important et un panel assez diversifié. La difficulté dans cette étude est le taux de réponse assez faible (trois réponses) qui ne permet de dégager qu'une tendance de résultats (Cf. Partie II). Elle permet cependant de réfléchir au fond: l'action participative menée ici est trop ponctuelle pour entraîner une émulation de la part des acteurs. Il ne s'agit pas de mettre en place une action participative pour qu'il y ait des participants, il est nécessaire d'avoir une animation et un suivi dans la durée. Organiser une réunion pour démarrer l'enquête photographique et une réunion de présentation pour restituer les résultats aurait pu susciter un plus fort enthousiasme de la part des acteurs du territoire. Il semble donc important qu'une action participative s'inscrive dans le temps.

Il ressort des échanges de l'atelier avec les élus et de la réunion de présentation des scénarii que la formulation du SCoT est un projet lourd à mettre en place. Il demande un investissement important et contraignant pour les communes. Certes, le paysage est transversal et important pour l'attractivité de leur territoire mais dans le discours de certains élus, il semble être réduit à la somme des contraintes législatives.

Malgré la volonté générale, le risque est que le territoire poursuive son développement sans prendre suffisamment en considération l'identité de son territoire. Ce propos introduit l'importance de l'animation et de la pédagogie autour du projet du SCoT.

2/ ET APRÈS LA RÉVISION DU SCoT ?

A/ UN OUTIL DE SUIVI DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET D'ANIMATION

«Pour que les orientations du SCoT, normatives ou non, soient suivies d'effets, (...), les actions d'animation et de pédagogie sont indispensables.» (Certu, 2012)

C'est dans ce sens qu'un observatoire des paysages du Pays des vallons de Vilaine pourrait être mis en place. Il s'agit d'un outil permettant de rassembler un ensemble de photographies prises chacune à un endroit et à un intervalle de temps donnés. En France, il existe vingt itinéraires d'Observatoire photographique national du paysage et une soixantaine «locaux» [5]. L'analyse des clichés permet de constater à terme les évolutions du paysage et de comprendre dans une certaine mesure les dynamiques qui s'y déroulent. Cependant, bien souvent ce sont des événements «éphémères (présence/absence d'un véhicule)» ou «des artefacts dus au changement d'éclairage et de conditions météorologiques», plus rarement des changements nets et non équivoques (Y. Luginbühl, 1999). La contrainte de l'exercice à reprendre rigoureusement le cliché au même endroit tend à faire oublier l'intérêt d'origine de l'exercice : saisir les évolutions paysagères.

Il serait d'autant plus intéressant de mettre en place un observatoire des paysages s'il est porté, géré et animé par le Pays et plus précisément par le Conseil de Développement. Il s'avère en effet particulièrement dynamique en vallons de Vilaine. Ce qui nous intéresse dans la mise en place d'un tel outil, c'est sa capacité à faire parler du paysage. Le simple fait de le photographier est un acte d'appropriation et de sensibilisation fort, pour l'acteur participant à l'expérience. Il est invité à regarder sous un autre angle son territoire de vie et à se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'un simple décor. En ce sens, l'observatoire photographique des paysages fait évoluer les représentations paysagères («Paysage identité», Tableau 10) et peut donner corps au projet du territoire. Le tableau ci-dessous exprime bien le lien entre la manière d'intervenir sur ou par le paysage et le produit engendré. Le SCoT a pour objectif un «paysage de territoire» (Tableau 10). Cet outil est imprégné des attentes de l'équipe qui le pilote, dans le choix du lieu, de l'angle de vue, de sa fréquence, etc. Il est nécessaire de bien en avoir conscience lors de son élaboration, dans les orientations qui seront définies.

Tableau 10 : Typologie des interventions paysagères locales (P. Moquay, O. Aznar, J. Candau, M. Guérin, Y. Michelin, 2007)

Support	Levier		
	Représentation	Forme visible	Processus matériel
Certains éléments de paysage	Sensibilisation pour l'objet (arbre, haie, bâti,...) - communication - action scolaire - visite de site	Gestion directe d'éléments paysagers - actes techniques de modification, entretien, construction	Gestion indirecte d'éléments paysagers - incitations financières - gestion des externalités (+/-) de production - contrats, chartes
L'ensemble paysager	Sensibilisation paysagère - communication - action scolaire - visite de site	Artefact global - construction ex nihilo - procédure de classement	Interventions génériques - chartes paysagères - planification, règlement - droit de propriété - droit d'usage, d'accès
Archétype	PAYSAGE IDENTITÉ	PAYSAGE DÉCOR	PAYSAGE DE TERRITOIRE

Il serait intéressant de mutualiser l'itinéraire photographique reconductible à un itinéraire de promenade, type «Rando-Focus», pour découvrir les vallons de Vilaine autrement que par les lieux les plus emblématiques, en testant des astuces photos (Figure 31). L'itinéraire pourrait être parcouru à l'occasion de l'accueil de nouveaux habitants ou de visites scolaires, pour partager ce «paysage identité» et en faire «son paysage identité».

«“Rando Focus”, c'est la rencontre du plaisir de la randonnée et de la photographie. C'est jouer avec la lumière, regarder les choses autrement, en panoramique ou en gros plan, en portrait ou en paysage, en couleur ou en noir et blanc. Mais c'est surtout se raconter, partager ses émotions, sa créativité.» [6]



Figure 31 : Bornes «Rando-Focus» [6]

B/ UN PLAN DE PAYSAGE 2, UNE MESURE COMPLÉMENTAIRE

Quel que soit le scénario choisi pour le projet de développement territorial, il serait intéressant de remettre en place un plan de paysage en vallons de Vilaine, en parallèle de l'observatoire des paysages. Ce dernier met en évidence les évolutions des paysages. Le plan de paysage quant à lui propose des actions favorisant les évolutions considérées comme étant de qualité paysagère pour le Pays des vallons de Vilaine, selon les acteurs. Le plan de paysage 2 peut être élaboré à l'échelle du Pays comme pour le plan de paysage 1, ce qui signifierait réviser les actions formulées et intégrer les enjeux spécifiques des communes annexées. Il peut également s'appliquer à une échelle plus grande correspondant à des secteurs particulièrement sensibles comme le secteur au nord de Baine-de-Bretagne, déjà pris en exemple (Cf. Partie I) ou les vallées (Vilaine, Canut, Semnon). En effet, leur paysage mérite d'être valorisé à l'échelle de la vallée, au-delà même des limites du territoire du SCOT.

Le plan de paysage 2 doit permettre d'aller dans le sens de ce qui a déjà pu être mis en place en Bretagne comme la charte de «gestion économe du foncier» (2014) signée par une part des représentants : le président du SCOT des vallons de Vilaine est signataire de cette charte et trois maires du Pays (Guipry, Messac et La Noë-Blanche) [7].

Il doit aussi aller dans le sens de la charte «Bretagne Qualiparc» (Figure 32), sorte de guide méthodologique depuis 1999, fixant des objectifs à atteindre reposant sur un référentiel particulier à chaque territoire. Le projet peut être signé «Bretagne Qualiparc» s'il est à la fois concerté et inscrit dans un projet de territoire transversal, s'il est économiquement ambitieux et exigeant vis à vis de la stratégie territoriale et s'il est fonctionnel, qualitatif et durable. [8]

« Chacun sait aujourd'hui que le capital de développement d'un territoire dépend de facteurs très divers, d'ordre physique (géographie, climat, paysages naturels...), culturel (identité, histoire, patrimoine), sociologique, démographique... » [8]



Figure 32 : Logo Bretagne Qualiparc [8]



Figure 33 : Le Boël dans le projet Vilaine Aval - Agence Ter [10]

Suivant les choix faits, le plan de paysage 2 pourrait poursuivre le vaste projet rennais «Vilaine Aval» à travers le territoire des vallons de Vilaine. En effet, ce dernier va jusqu'à ses portes, au site du Boël. Le projet s'appuie sur le potentiel paysager, botanique et géographique du site (Figure 33).

De plus, la démarche du projet est tout à fait intéressante en proposant des temps d'exploration pédestre («Traversées») et des temps d'échanges («Escalaes») afin de co-construire le projet avec les acteurs du territoire. [9]

Quoiqu'il en soit, ce document, s'il est mis en place, doit être le sujet d'une animation particulière de la part des représentants du Pays auprès des acteurs élus, techniciens, professionnels, habitants, scolaires, etc. Des cycles d'ateliers peuvent être imaginés pour les sensibiliser à leur territoire de vie, en intégrant par exemple des photomontages simulant les paysages de demain suivant différents scénarii. Il s'agirait de s'en servir comme déclencheur de débat, de la même manière que le visionnage du film «Un monde pour soi», lors de l'atelier thématique «Paysage et environnement».

Cette dernière partie montre que l'analyse des dynamiques paysagères et des représentations des acteurs permettent de définir les enjeux spécifiques au territoire des vallons de Vilaine et ainsi aboutir à des propositions de scénarii territoriaux : validation de la première partie des deux hypothèses principales («La prise en compte des dynamiques paysagères affine la qualité du diagnostic...» (1), «Saisir la perception des dynamiques de paysages auprès des acteurs affine la qualité du diagnostic...» (2))

Par ailleurs, le propos présente la manière dont la mise en place d'un outil de saisie des dynamiques paysagères (Observatoire photographique des paysages) peut servir le SCoT: en donnant l'occasion aux acteurs de regarder autrement leurs paysages («Rando Focus») et en agissant concrètement sur leur territoire (Plan de paysage 2). Les pistes d'action sont en lien direct avec les effets perçus des dynamiques paysagères et la représentation qu'en ont les acteurs des vallons de Vilaine : la seconde partie des deux hypothèses sont validées («... et des pistes d'action» (1) et (2)).

CONCLUSION

La démonstration que propose ce document a permis de confirmer plusieurs hypothèses. Tout d'abord, «qualifier les dynamiques permet d'aller au-delà de la définition des éléments de structure», et «l'analyse des campagnes photographiques permet de saisir les dynamiques paysagères», soit que «la prise en compte des dynamiques paysagères affine la qualité du diagnostic et des pistes d'action». En effet, l'étude des dynamiques paysagères est particulièrement adaptée dans le cadre d'un projet de territoire. En effet, les évolutions visibles dans le paysage résultent de l'expression de dynamiques profondes et lentes à se mettre en place. Lire un paysage par ses dynamiques permet d'envisager les futurs possibles pour ce même paysage.

Dans un second temps, le propos met en évidence qu'il n'est pas possible de confirmer dans son intégralité l'hypothèse «faire participer les acteurs à la récolte de données leur permet de prendre conscience de la dimension évolutive du paysage et l'emprise qu'ils peuvent avoir dessus». La mise en place de démarches participatives concourt à cette prise de conscience. Il est difficile de saisir l'impact à l'échelle individuelle puis collective, avant que des effets ne puissent être perceptibles sur les paysages. C'est se positionner dans une autre échelle de temps : sur le long terme, comme pour les projets de développement.

L'hypothèse affirmant que «la représentation paysagère évolue moins rapidement que les paysages» n'a également pas été confirmée dans le sens où cette représentation évolue en parallèle de ce que renvoie les paysages. Cela correspond finalement à la notion de «Feedback» de la figure de J.-P. Paulet (Figure 19). Des entretiens semi-directifs auraient pu permettre de déterminer plus finement le degré de prise de conscience des acteurs aux évolutions de paysage par rapport à leur parcours personnel, leur sensibilité au paysage, etc. Cependant, les réponses auraient apportées quoi de plus à la révision du SCoT ?

Enfin, la «saisie de la perception des dynamiques de paysages par les acteurs affine la qualité du diagnostic et des pistes d'action» est validée, comme cela a pu être démontré en dernière partie dans les propositions faites : enjeux, scénarii et pistes d'action.

L'ensemble des réponses aux hypothèses formule la réponse à la problématique générale qui cherchait à savoir «en quoi l'analyse des dynamiques paysagères du Pays des vallons de Vilaine et de la représentation qu'en ont les acteurs permet de nourrir la révision de son SCoT.

Ce qui fera la différence dans le devenir des paysages du territoire des vallons de Vilaine sera la manière dont le projet politique des élus sera porté. Sont-ils prêts à défendre un projet donnant moins de force au développement individuel des communes et favorisant un ou deux pôles structurants ? Le rayonnement de ces derniers ne ferait pourtant que favoriser le développement des pôles secondaires caractérisés par la qualité du territoire de vie et de leur identité propre.

«Il n'y a pas pour l'instant de méthode universelle d'aménagement, de gestion et de protection des paysages et c'est tant mieux. » (Y. Luginbuhl, op.cit)

Bibliographie

- APPORT (collectif) (2009). Des outils pour des projets de développement durable des territoires, Agriculture et Paysage, en particulier : «La visite de terrain. Le paysage comme lieu d'expérience», «Représentation et interprétation du paysage», «Paysage, outil de médiation».
- OLIVEIRA R., DNEBOSKÀ M., PINTO CORREIA T. (2007). De la perception du paysage à l'action paysagère. Le chemin est-il long ? In: Paysages : de la connaissance à l'action. Editions Quae, pp.227-237.
- BIGANDO E. (2006). La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle). Geography. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 455p.
- BLOUIN-GOURBILIÈRE C. (2013). L'élaboration d'images «paysages» habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne (Indre, France). Thèse de doctorat: Géographie et aménagement de l'espace : Université d'Angers - Agrocampus Ouest, Centre d'Angers, 567p.
- CERTU, Fédération nationale des SCot, FNAU, ETD (2012). La mise en oeuvre d'un SCoT : quelle gouvernance pour le suivi du SCoT ? Collection Certu Dossiers, 12p.
- DGALN (2011). Écoquartier en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes. Collection Certu. 250p.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2000). Convention européenne du paysage de Florence. n°176, Série des traités européens, 10p.
- DAVODEAU H., TOUBLANC M. (2010). Le paysage-outil, les outils du paysage. Principes et méthodes de la médiation paysagère. OPDE, aide à la décision et gouvernance, conférence des 25/26 octobre 2010, 17p.
- DENIER-PASQUIER F. (2006). Du principe de participation, tome 2, Délégation régionale Pays de la Loire, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 49 p.
- DONADIEU P. (2009). Petit lexique de géomédiation paysagiste. Projet de Paysage. 8p.
- DROZ Y., MIEVILLE-OTT V., FORNEY J., SPICHIGER R. (2009). Athropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses. Karthala, 180p.
- LUGINBÜHL Y. (1999). Analyse des transformations des paysages présentés dans les clichés de l'Observatoire photographique du paysage. Ministère de l'environnement, UMR LADYSS CNRS UMR PRODIG CNRS, 23p.
- LUGINBÜHL Y. (2012). La mise en scène du monde, CNRS éditions, 428p.
- LUGINBÜHL Y. (1989). Lumières sur le paysage européen de l'an 2000. In : Composer le paysage, instructions et crises de l'espace (1789-1992), Collection milieux champs vallon, 357p.
- MAESTRE N. (2013). La vidéo : un outil adapté à toutes démarches participatives ? Rapport de stage de Master 1. Association Passeurs - Agrocampus Ouest, Centre d'Angers, 9p.
- MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT (2013). SCoT et dynamiques de territoires, au premier janvier 2013.

PAULET J.-P. (2002). Les représentations mentales en géographie, Anthropos, édition economica, 146p.

PERNET A. (2014). Le grand paysage en projet. Vu d'ensemble, Metis press. 320p.

RAYMOND R., sous la direction de LUGINBÜHL Y. (2010). Le paysage de la caractérisation à l'action. Quels usages pour les outils de connaissance des paysages ? Retours d'expériences et analyses. Atelier transfrontalier franco-catalan 11-13 Juin 2009, rapport DALGN et DHUP de 2010, 31p.

Sitographie

[1] MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (2015). Pourquoi définir des objectifs de qualités paysagères ? www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-definir-des-objectifs-de.html (Consulté le 06/06/2015)

[2] ATLAS DES PAYSAGES D'ILLE ET VILAINE (2015). Unités : accès par la carte. paysages-ille-et-vilaine.fr/spip.php?rubrique5 (Consulté en 04/2015)

[3] INSEE (2012). Commune de Bain-de-Bretagne. <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=com-35012> (Consulté le 26/08/2015)

[4] PIVETEAU V. (1999). La photographie de paysage, un outil de médiation au service du développement local. www.side.developpement-durable.gouv.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL_ID=medd_P0_D_ONPP_ItinérairesCroises_Piveteau.xml (Consulté le 06/06/2015)

[5] MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (2015). Développer la connaissance des paysages. www.developpement-durable.gouv.fr/Observatoires-photographiques-du.html (Consulté le 06/06/2015)

[6] RANDO FOCUS (2015). Présentation Rando Focus. www.irando.fr/randofocus/presentation-randofocus.php (Consulté le 26/08/2015)

[7] DREAL BRETAGNE (2015). Les Schémas de Cohérence Territoriale. www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-de-coherence-territoriale-scot-a545.html (Consulté le 26/05/2015)

[8] RÉGION BRETAGNE (2009). Le référentiel Bretagne Qualiparc. http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_25319/le-referentiel-bretagne-qualiparc (Consulté le 31/08/2015)

[9] RENNES MÉTROPOLE. La Vallée de la Vilaine. <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/grands-projets/la-vallee-de-la-vilaine/> (Consulté le 31/08/2015)

[10] PAYS DES VALLONS DE VILAINE (2015). La révision du SCoT. www.paysdesvallonsdevilaine.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-120.html (Consulté en 07/2015)

Autres sources

SINIC Y., COMBE N., 2010. Un monde pour soi. [DVD] L'Harmattan, PNR Morvan, 123 min.

TOUTBLANC M., 2015. Interventions dans le Master PUSM.



AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers



Espace *plan&terre*
2 rue Amedeo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E-mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr

Année universitaire : **2014-2015**

Spécialité : **Paysage**

Spécialisation : **Paysages Urbains Stratégies et Médiations**

Mémoire de fin d'Études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage

Annexes

Par : **Noémie MAESTRE**



Soutenu à Angers le 14/09/2015

Devant le jury composé de :

Président : Monique TOUBLANC

Maître de stage : Michaël RIPOCHE

Enseignant référent : Nathalie CARCAUD

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST.

Annexe I : DOG du SCoT du Pays des vallons de Vilaine (2007)

Partie 1 - Accueillir les habitants et les activités de manière équilibrée

- I. Organiser le développement multipolaire du territoire
 1. *Définition et localisation des polarités*
 2. *Fixer pour chaque commune sur un seuil maximum de population et de logements*
 3. *Créer dans les PLU les zones à urbaniser (AU)*
 4. *Systématiser les stratégies foncières*
 5. *Proposer localement une expertise en matière d'urbanisme et de foncier*
- II. Économiser l'espace
 1. *Relever le seuil de densité de logement par type de commune*
 2. *Fixer un quota de consommation des espaces agricoles et naturels par commune*
 3. *Maîtriser la taille des terrains à bâtir dans les nouvelles opérations*
 4. *Développer les formes d'habitat groupé (en s'appuyant notamment sur l'article L123-2 du CU)*
 5. *Proscrire toute urbanisation déconnectée et privilégier l'urbanisation polarisée*
 6. *Favoriser le renouvellement urbain*
 7. *Limiter l'habitat dispersé*

Partie 2 - Les vallons de Vilaine : un paysage et un environnement à préserver

- I. Protéger et mettre en valeur le réseau de corridors écologiques
 1. *Etablir un réseau environnemental : le Scot localise, les PLU retranscrivent*
 2. *Intégrer un diagnostic écologique dans les PLU*
 3. *Hiérarchiser les niveaux de protection à appliquer dans les PLU*
- II. Développer l'autonomie vis-à-vis des ressources naturelles
 1. *Intégrer la gestion environnementale à l'urbanisme*
 2. *Gérer la ressource naturelle en eau : réduire la consommation et améliorer la qualité*
 3. *Gérer les énergies : réduire les consommations, recourir aux énergies renouvelables*
 4. *Gérer les déchets : réduire les déchets à la source et engager des réflexions à l'échelle supraterritoriale pour la mise en place de filières de traitement*
- III. Valoriser les composantes identitaires du paysage
 1. *Valoriser le paysage*
 2. *Retrouver des formes d'aménagement qui respectent l'identité du territoire*
- IV. Prendre en compte les risques et les nuisances
 1. *Intégrer les risques d'inondation*
 2. *Éviter d'étendre l'urbanisation à proximité des espaces où le risque de feux de forêt existe*
 3. *Intégrer les risques « mouvements de terrain et transport de matières dangereuses »*
 4. *Positionner les activités potentiellement dangereuses ou bruyantes en tenant compte de l'environnement humain*

Partie 3 - Faire des déplacements et des transports un élément d'organisation du territoire et développer les transports alternatifs à l'automobile

- I. Placer les transports et les déplacements au cœur des projets urbains
 1. *Promouvoir la desserte par les transports collectifs dans les politiques d'urbanisation communales*
 2. *Favoriser la marche à pied, le vélo, l'usage de plusieurs modes de transport et favoriser les déplacements de proximité*
 3. *Doter les pôles territoriaux d'un plan communal de déplacement*
- II. Améliorer la desserte de l'ensemble du territoire pour accompagner son développement multipolaire
 1. *Créer un réseau de transport collectif local complémentaire des réseaux départemental et régional*
 2. *Promouvoir le réseau des transports collectifs par des aménagements adéquats*
 3. *Rendre plus performante l'offre des transports collectifs par l'urbanisation prioritaire autour des arrêts*
- III. Améliorer l'accès à Rennes par les transports publics
 1. *Améliorer la qualité des transports en commun existants*
 2. *Anticiper le rôle structurant des gares et des haltes ferroviaires dans le développement futur du territoire en les rendant très accessibles aux différents modes de déplacement.*

3. *Étudier le besoin de liaisons express au départ des deux pôles territoriaux, en complément des lignes départementales préexistantes*
 4. *Améliorer les complémentarités entre les réseaux métropolitain (Star), départemental (Illenoo), local (à créer) et ferroviaire*
- IV. Développer les modes de transport alternatifs innovants pour répondre aux nouvelles pratiques des habitants
1. *Créer un service communautaire de transport à la demande*
 2. *Conforter le système de covoiturage*
 3. *Mettre en place et conforter les systèmes pédibus dans toutes les communes*
 4. *Mettre en œuvre les projets de voie verte*
 5. *Développer le réseau cyclable*
- V. Participer au développement du fret ferroviaire dans le cadre de nos projets de nouvelles zones d'activités
- VI. Faire valoir le Pays des vallons de Vilaine dans les enjeux d'infrastructures routières et ferroviaires.
1. *Conforter le développement de la frange Est du territoire par l'accès à l'axe Rennes- Angers et au bassin d'emploi de Janzé-Retiers*
 2. *Améliorer la connexion du territoire sur la route de Lorient (RN24) au Nord-Ouest*
 3. *Intégrer dans le schéma de déplacement du Pays des vallons de Vilaine l'éventualité d'une liaison ferroviaire plus directe entre Rennes et Nantes*

Partie 4 - Organiser un développement pour tous et plus proche de chacun

- I. Développer la mixité sociale au travers de l'offre d'habitat
1. *Garantir une production de logements suffisante tout en maîtrisant la construction, conformément aux orientations d'organisation du territoire*
 2. *Produire un habitat diversifié, et notamment du logement social, pour répondre à la demande locale*
 3. *Agir sur la qualité du logement et l'habitat indigne*
 4. *Accompagner la production de logements en agissant sur la question de la mobilité*
 5. *Mettre en place une politique foncière maîtrisée*
 6. *Créer un observatoire local de l'habitat*
- II. Assurer une répartition équilibrée des équipements et des services en rapport avec l'organisation multipolaire du territoire, et en lien avec le schéma de déplacement du territoire
- III. Structurer l'organisation commerciale et soutenir le commerce dans les centres bourgs
1. *Maîtriser le développement du réseau de grandes et moyennes surfaces*
 2. *Soutenir le commerce de centre bourg*
- IV. Développer l'activité économique et favoriser la création d'emplois locaux
1. *Mettre en œuvre une stratégie de développement pour l'accueil des entreprises*
 2. *Structurer l'offre de tourisme et de loisirs de proximité*
- V. Préserver l'agriculture
1. *Préserver le maximum d'espaces naturels et de terres agricoles*
 2. *Limiter les risques de contentieux avec les tiers*
 3. *Instaurer une politique foncière agricole locale*
 4. *Instaurer un comité local d'installation*
 5. *Faciliter les déplacements des engins agricoles*
 6. *Développer les circuits courts et les services de proximité pour recréer du lien entre agriculteurs et non agriculteurs*
 7. *Promouvoir un mode d'agriculture respectueux de l'environnement et des hommes*

Annexe II : Feuillet de sensibilisation synthétisant les résultats de l'enquête photographique de 2007

Les paysages du Pays VUS PAR SES HABITANTS

Me pas fêler sur la voie publique

Vers un observatoire des paysages

Ce livret présente le résultat d'une démarche participative proposée à des habitants du Pays des vallons de Vilaine. Il s'agit, au travers de photographies prises uniquement sur le territoire du pays, de montrer leur regard sur le paysage. Chaque cliché devrait illustrer un thème précis et faire l'objet de commentaires (habitat, espaces naturels, activités économiques). Pourquoi mettre en place une telle réflexion sur les paysages du pays et l'avoir fait de cette manière ?

- o Pour permettre aux habitants et usagers du territoire, de participer à la procédure institutionnelle du **Schema de Coherence Territoriale** en apportant leur regard personnel et authentique sur leur lieu de vie.
- o Pour recueillir les préoccupations des « gens de la rue » face à leur cadre de vie et aux paysages tels qu'ils les perçoivent,
- o Pour prendre en compte des sensibilités différentes de celles des experts, en montrant le territoire vécu au quotidien,
- o Pour initier autour de cette démarche, la mise en place d'un **Observatoire des paysages**.

Vous trouverez ici une sélection de photos ainsi que des commentaires de leurs auteurs.

20 apprentis photographes du Pays vous livrent leur vision...

Merci aux auteurs des photos pour leur participation et la qualité de leur regard porté sur le territoire.

Roland
Xavier
Marcel
René
Gérard
Didier
Loïc
Laure
Jean Luc
Michel
Alain
Maurice
Christophe
Gérard
Jean Paul
René
André
Sébastien
Jean-Marie

Frédéric
Benoît
Julien
Le Moine
Cherrel
Doussin
Brotteau
Enault
Gendrot
Cossard
Maurice
Jean
Robin
Vigne
Trouboul
Bouessey
Rouillet
Benoist
Dutemple

20 apprentis photographes
du Pays vous livrent leur vision...

Des vues panoramiques pour prendre de la hauteur

L'attache des habitants à la ruralité "Une vision plein champ"

20 apprentis photographes du Pays vous livrent leur vision...

Merci aux auteurs des photos pour leur participation et la qualité de leur regard porté sur le territoire.

Qu'est-ce qu'un paysage ?

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (Convention européenne du Paysage, 2001).

Le paysage est la composition des éléments qui, en tant qu'ensemble, forment un environnement - et donc une sensibilité - de l'observateur. Le paysage est une identité géographique, pré-établie, qui résulte de la géographie et d'une histoire, et qui constitue un patrimoine collectif à employer par et pour tous.

Un relief qui offre des belvédères sur le grand paysage.

De haut c'est un peu le paysage idéal, la campagne à perte de vue...

Voir loin c'est aussi savoir anticiper (chaque détail, val, orison ou non peut être vu à des kilomètres).

Un paysage qui induit la convivialité entre les communes.

20 apprentis photographes du Pays vous livrent leur vision...

L'attache des habitants à la ruralité "Une vision plein champ"

Un attachement à des valeurs liées aux représentations plus qu'à la réalité des usages du territoire.

Un besoin de points de repères : le clocher et l'eau, comme fil conducteur qui circule et relie le territoire et les espaces entre eux.

Une image d'Eldorado qui allie monts et vaux, bourgs et cours d'eau dans le bocage singulier des rognasses et rêtards... L'arb et les haies qui protègent, privatisent l'espace et le rendent plus rassurant.

20 apprentis photographes du Pays vous livrent leur vision...

Merci aux auteurs des photos pour leur participation et la qualité de leur regard porté sur le territoire.

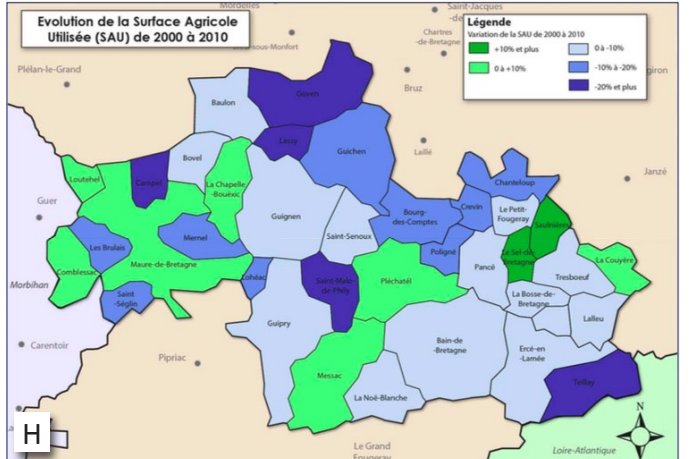
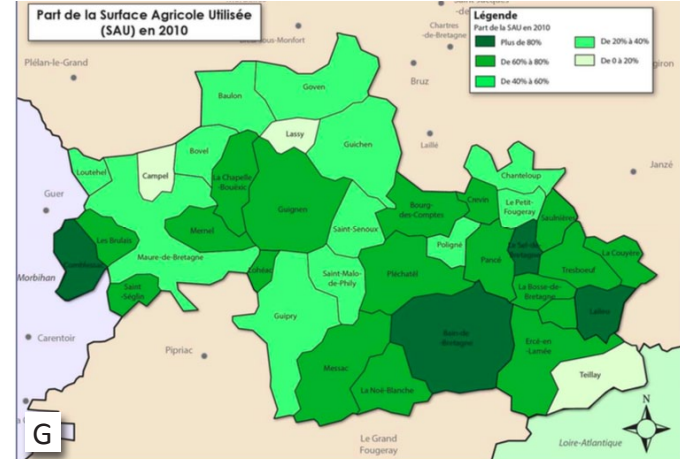
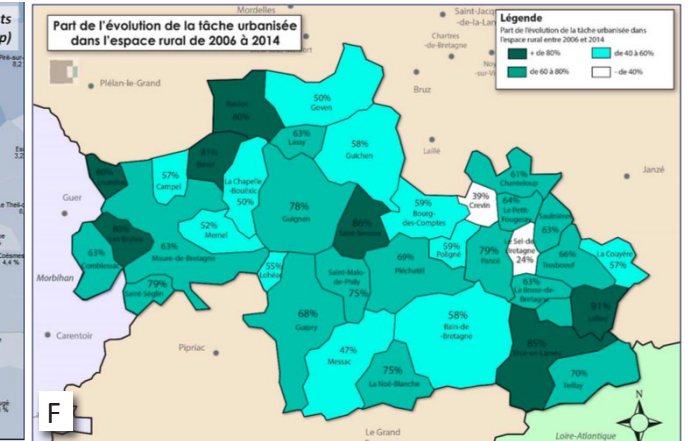
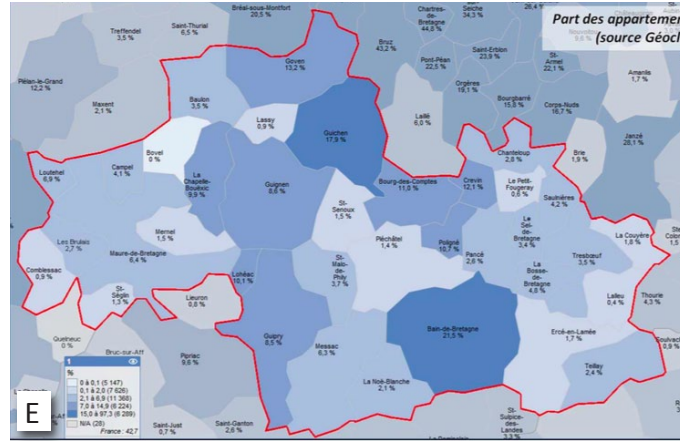
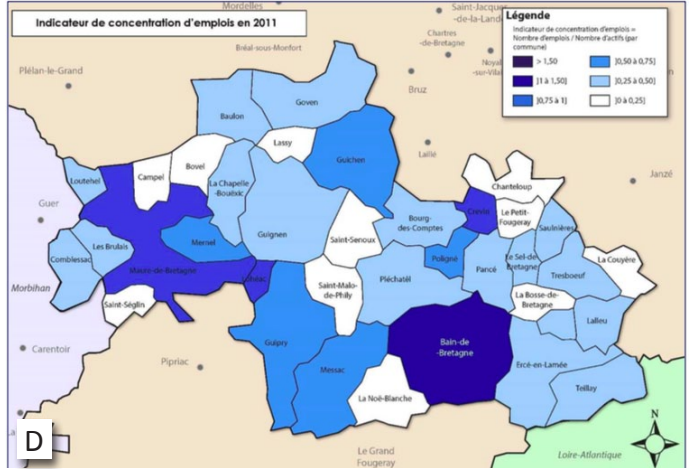
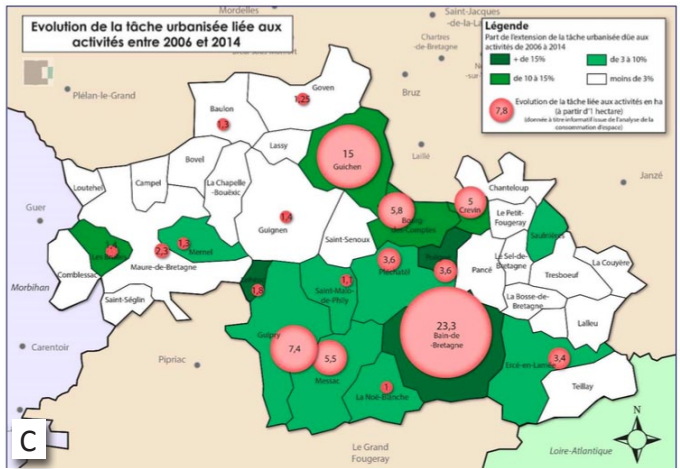
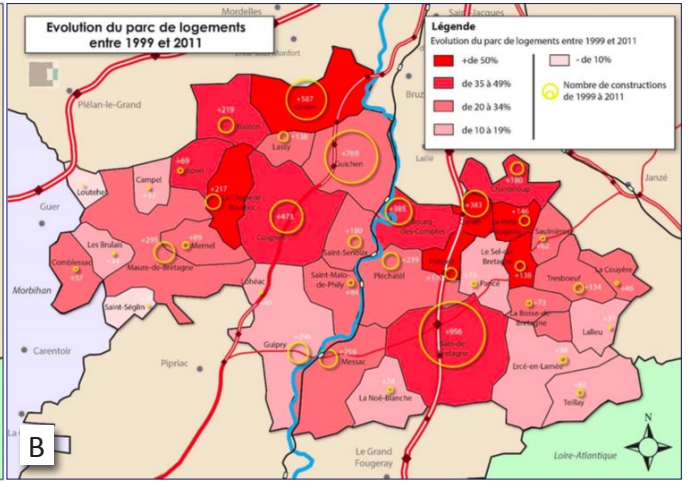
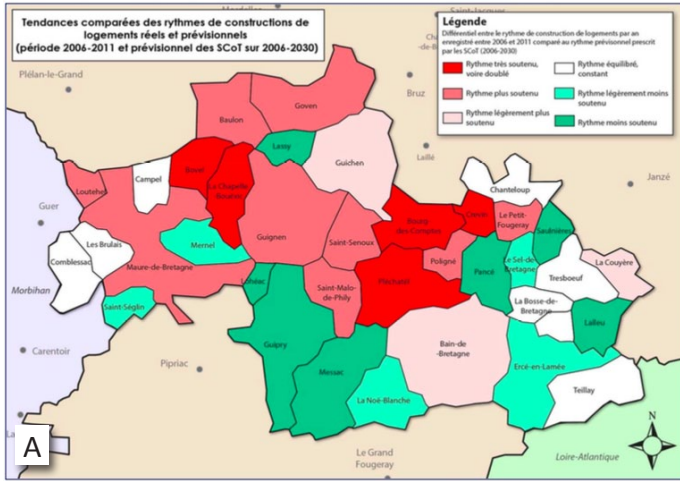
La ruralité en question ?

Mythologie du mot (sa référence à la campagne et renvoie aux paysages bucoliques : bocage, paysage de campagne cultivée, fermes... L'explication de cet attrait pour les paysages ruraux réside dans la distance existentielle que nous entretenons avec nos parents et surtout avec nos propres racines et des racines de notre société explique l'attrait pour cette campagne traditionnelle, mais pose aussi la question de l'efficacité d'un regard sur un territoire rural.

Une perception évidente d'un territoire rural à forte identité mais fragile.

Vue générale sur le bourg et son environnement rural.

Annexe III : Statistiques territoriales, 2014



Annexe IV : Extrait du compte rendu de l'atelier défi n°5 - 04/11/13 [10]

Pays de Vallons de Vilaine - Atelier Grands défis - 4 novembre 2013
Compte rendu atelier DEFI n°5

Un cadre de vie, des ressources naturelles et patrimoniales préservées avec 80.000 habitants

DEFI n°5 : UN CADRE DE VIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES PRESERVEES AVEC 80.000 HABITANTS

Pays de Vallons de Vilaine - Atelier Grands défis - 4 novembre 2013
Compte rendu atelier DEFI n°5

Un cadre de vie, des ressources naturelles et patrimoniales préservées avec 80.000 habitants

I. En quoi ce grand défi est important pour le territoire et mérite d'être relevé ? Quels enjeux il soulève ? Quels constats il rejoint ? Quels points ont fait débat ?

A. Déficit d'identité propre du Pays.

- Le Pays de Vallon de Vilaine n'existe guère en dehors de la loi Voynet, se définit surtout géographiquement par rapport à la proximité de Rennes, ne valorise pas assez ses spécificités, ses atouts, son cadre de vie (beauté, richesse du patrimoine naturel, architectural, ...) et sa capacité d'innovation.

B. Risque de perte à terme de l'attractivité du Pays

- Si des gens veulent habiter en Vallon de Vilaine, c'est que le cadre est jugé positivement, mais si la bienveillance vis à vis du cadre de vie n'est pas de mise, on risque à terme de perdre cette richesse et l'attractivité

C. Atteintes à la qualité paysagère, sa beauté

- Uniformisation des entrées de bourg et de villes
- Implantations tous azimuts d'éoliennes

D. Atteintes au patrimoine bâti ancien

- Destruction inconsidérée de bâtiments ou de corps de bâtiments

E. Trop forte emprise des zones d'habitat sur le foncier agricole, qui risque encore d'augmenter avec l'arrivée de nouvelles populations

- On prend du terrain agricole alors que des villages sont désertés, des maisons inhabitées ou partiellement occupées

F. Difficulté d'accès au logement pour certaines populations (personnes seules, ménages à petits budgets)

- Difficulté d'accès à la propriété pour personnes à petits budgets (coût d'investissement pour des habitations à basse consommation énergétique, des matériaux seuls, une réflexion sur l'esthétique)
- Les normes tirent toujours les prix vers le haut, il faut pouvoir revenir vers la simplicité
- On manque de petits logements, il existe des freins administratifs pour créer des petits logements à partir de grands (compte tenu de règlements du PLU)

G. Problèmes de déplacements de proximité

- Non-prise en compte des usagers de transports doux : il n'y a pas d'accès pour aller à la gare en vélo, il n'a pas été réservé d'espaces pour les pistes cyclables ; Chemins piétonniers absents ou non sécurisés
- Insuffisance d'infrastructures pour le stationnement des clients des commerces de proximité : Certains commerces locaux stagnent car insuffisamment accessibles aux clients en voiture

H. Un équilibre territorial à établir pour l'accueil de nouvelles populations sur l'ensemble du territoire

- Risque de déséquilibre au profit bourgs-centre
- Risque de zones non desservies ou insuffisamment équipées face aux nouvelles demandes de la population

I. Préservation des ressources naturelles

- Gaspiage de matériaux / On a des maisons "kleenex" construites pour 10 ans seulement
- Problème de la qualité de l'eau / absence de fontaines avec de l'eau potable

J. Insuffisance de mise en valeur du potentiel touristique

- Les voies navigables ne sont pas valorisées, il y a du potentiel, beaucoup reste à faire
- Le Pays touristique ne correspond pas au périmètre du Pays touristique Portes de Bretagne, il y a un manque de coordination
- Déficit d'hébergement des touristes, qui amène ceux-ci à chercher sur Redon

K. Insuffisance de pouvoir des élus, des citoyens

- Impuissance ou inefficacité des maires pour le respect des permis de construire, le respect des règles d'insertion paysagère
 - Incohérences politiques, contradiction entre le respect du cadre de vie déclaré par certains élus et la réalité des décisions due en partie aux pressions financières et autres intérêts aux quelles ils peuvent céder
 - Absence ou insuffisance de concertation de la population par les élus (concertation souvent trop ponctuelle) en matière de cadre de vie, de déplacements
 - Absence de concertation avec la population sur les plans de circulations provoque des erreurs ou des manques de solutions
 - Crainte (par une participante) des enjeux d'une politique de métropolisation
- II. C'est ce qui se fait aujourd'hui sur le territoire qui permet de relever ce défi (pratiques en germe et/ou plan d'actions) ?**
- On a des marges d'autonomie et d'initiatives
 - Une force de la vie associative en matière d'action en faveur du cadre de vie

III. Que faut-il mettre en place à l'avenir pour relever ce défi ? Quelles marges de manoeuvre au niveau local ?

NB : la question des marges de manoeuvre n'a pas été traitée

A. Développer une attitude de bienveillance vis à vis du cadre de vie, facteur d'attractivité du Pays

- Penser le cadre de vie à long terme, avoir une vision prospective à long terme

B. Préserver la qualité paysagère

- Mise en place d'un Comité consultatif paysager
- Observatoire du cadre de vie, gérés par les habitants
- Donner au Pays une fonction de sentinelle et de lanceur d'alerte en appui aux communes et intercommunalités
- Mise en place d'outils de prise de conscience et de prévention de la qualité paysagère
 - Lieux ou modes d'information pour sensibiliser les individus au patrimoine architectural, dans une logique de bien commun, éviter que l'on fasse n'importe quoi,
 - Visuels, images, maquettes... mettant en exergue les modifications envisagées sur le territoire (implantations d'éoliennes, constructions d'ouvrages divers.
 - Charte paysagère
- Respect des zones définies comme protection paysagère, non opposables, par quiconque

Annexe V : Mise en parallèle des différents questionnements

Questionnement	Y. Michelin (1998)	C. Blouin-Gourbilère (2006)	Vu d'ici (2007)	N. Maestre (2015)
Paysage du quotidien	/	/	Vue de chez vous (de votre fenêtre ou de votre jardin), le paysage tel que vous le voyez)	Quelle est la vue depuis chez vous, depuis votre fenêtre ou votre jardin ?
Affinités paysagères	Si vous deviez quitter votre pays et ne devriez garder que 3 images de celui-ci, lesquelles emporteriez-vous ?	- Le paysage que je préfère	- Le plus beau à montrer du paysage sur votre commune - Le plus beau paysage naturel selon vous	/
Antagonisme paysagers	Il y a certainement autour de vous dans votre village, votre commune, votre vallée des images qui vous choquent, que vous trouvez horribles, voire insupportables. Photographiez les pires.	- Le paysage qui me fait honte - Le paysage que je souhaiterai effacer	Le pire à montrer du paysage de votre commune	Quel est le pire à montrer dans votre territoire ?
Paysage archétype	/	/	- Le paysage urbain traditionnel selon vous - Le paysage rural traditionnel selon vous - Le paysage urbain le plus représentatif d'aujourd'hui selon vous - Le paysage rural le plus représentatif d'aujourd'hui selon vous	/
Paysage identitaire	Si vous deviez décrire votre pays à un cousin éloigné qui veut connaître les origines de sa famille, que choisiriez-vous de lui montrer ?	- Le paysage que je souhaiterai effacer	Le paysage le plus représentatif selon vous du Pays des vallons de Vilaine	Selon vous, quel paysage est le plus représentatif de votre territoire ?
Paysage vitrine	Le syndicat d'initiative a besoin de photos pour présenter votre pays à une manifestation touristique destinées à attirer les touristes. Quelles images proposeriez-vous ?	- Le paysage vitrine de mon territoire		- Quel paysage est selon vous, bien vivant et dynamique ? - Quel paysage n'est pas, selon vous, vivant et dynamique ?
Gestion des évolutions paysagères	Dans 15 ans, il y aura sûrement des changements dans votre pays. Photographiez les secteurs qui vous paraissent les plus sujets à évolution.	- Le paysage dont l'évolution m'inquiète - Le paysage dont je souhaiterais suivre l'évolution dans le temps	Le territoire bien vivant, dynamique selon vous	

Annexe VI : Diffusion de l'enquête photographique via le site internet du Pays des vallons de Vilaine

Page d'accueil du site internet du Pays des vallons de Vilaine - juillet et août 2015 [10]

Page du site internet du Pays des vallons de Vilaine présentant l'enquête photographique - juillet et août 2015 [10]

Annexe VII : Résultats bruts des ateliers du SCoT

Communes	Atrans 1	Atrans 2	Atrans 3	Athém 1	Athém 3	Athém 4	Athém 5
Tresboeuf							
Teillac			1				
Saint Senoux		1					
Saint Séglin	2						1
Saint Malo				1			
Poligné				1			
Pléchatel							1
Pancé			1				
Messac		4		1			
Mernel							
Maure-de-Bretagne	4			1	2		1
Loutehel							
Lohéac		1					1
Les Brulais				1			1
Le Sel de Bretagne			1				
Le Petit Fougerais			1		1		
Lassy					1		1
Lalleu			2	2	2		1
La Noë-Blanche		1					
La Couyère			1	1			
La Bosse de Bretagne			2	1			
Guipry		2		1	1	1	
Guignen		1		2	1	1	2
Guichen				1	2	1	3
Goven				2			
Ercé-en-Lamée							
Crevin							
Comblessac							
Chapelle Bouëxic						1	1
Chanteloup			1	2		1	
Bovel							
Bourg-des-Comptes				2		1	2
Baulon	3			1	1	1	
Bain-de-Bretagne				1	2		1
Total	9	10	10	21	13	9	14

Annexe VIII : Résultats des questionnaires complétés lors de l'atelier «Paysage et environnement» du 09.04.15

Atelier thématique

Environnement et Paysages : TVB et ressources

Quels sont pour vous les éléments du paysage qui forgent l'identité de votre territoire ?

- Qui forme le paysage, qui ne doit être figé, ce sont ceux qui le forment en premier (les zones agricoles) propre à notre territoire

Connaissez-vous la notion de Trame Verte et Bleue ? OUI NON

- Si oui pouvez-vous la décrire en quelques mots-clés.
- Corridor naturel du paysage - variable par un ruisseau, dénivellement, haie, bois, zone humide, etc...

Quelles raisons vous motivent pour intégrer la nature à votre projet de territoire ?

- Intéressant pour les zones non exploitées par le monde agricole
Protection des ressources naturelles (en 4^{es} ⇒ l'éau)
Être partenaire (forage adapté)

Au contraire, quelles raisons vous démotivent/ agacent ?

- Les contraintes de plus en plus insistantes pour ceux qui vivent de la terre pour travailler ensemble, en privilégiant les acteurs de terrain dans la réflexion et l'action

Atelier thématique

Environnement et Paysages : TVB et ressources

Quels sont pour vous les éléments du paysage qui forgent l'identité de votre territoire ?

- Les traitements des entrées de Bourg
- L'intégration des Zones d'Activités

Connaissez-vous la notion de Trame Verte et Bleue ? OUI NON

Si oui pouvez-vous la décrire en quelques mots-clés.

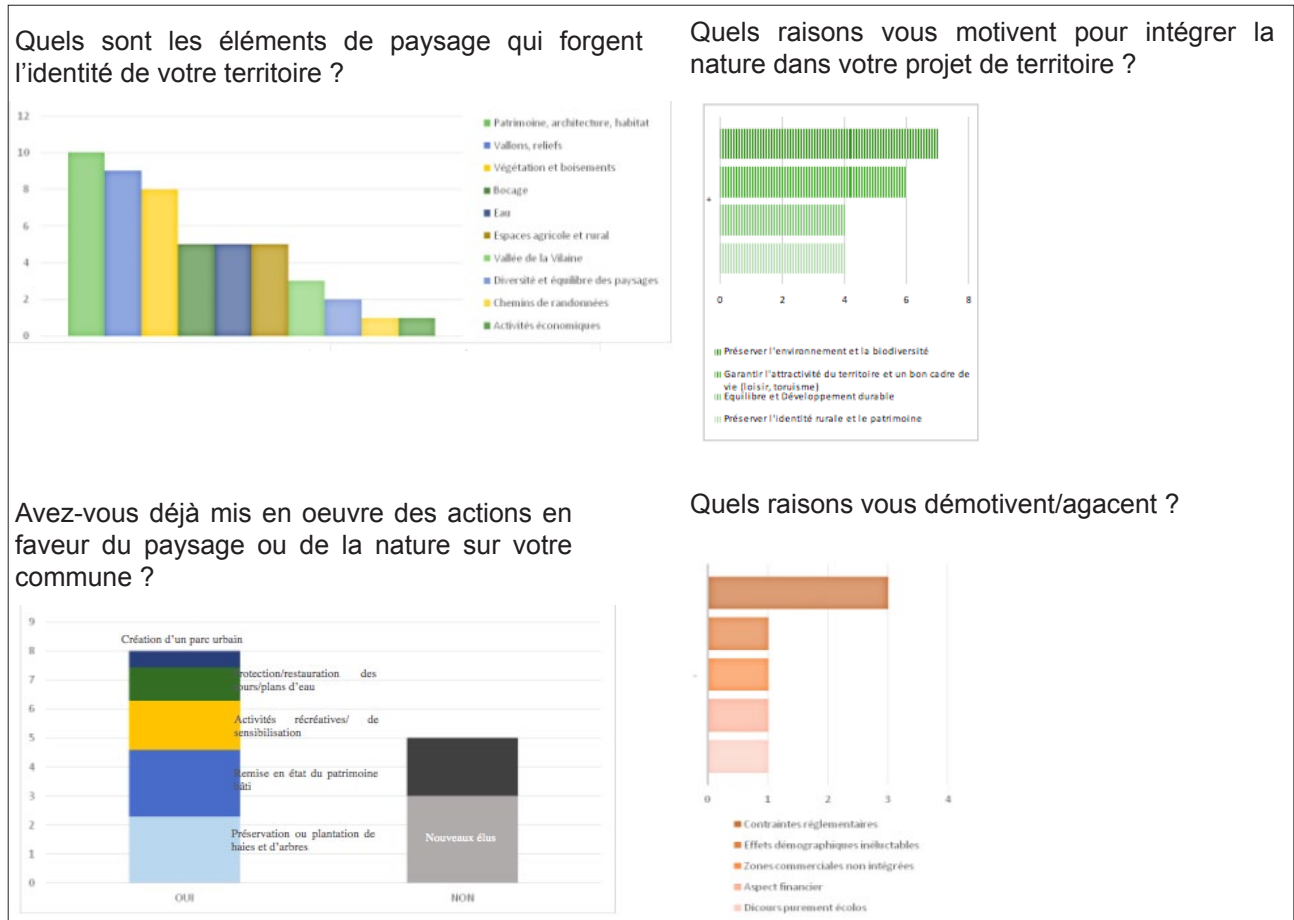
Quelles raisons vous motivent pour intégrer la nature à votre projet de territoire ?

- Intégration prise en compte } plutôt qu'intervention de encouragement

Au contraire, quelles raisons vous démotivent/ agacent ?

- Intégration de
- Contraintes excessives
- Mauvaises

Exemples de fiches remplies par des élus lors de l'atelier



Résultats issus des fiches remplies par les élus

Annexe IX : Résultats bruts et analyses des réponses à l'enquête photographique

Nom	Identité habitant / Maison	Travail	Photo	Paysage représentatif / Commentaire	Photo	Le pire à monter / Commentaire	Photo	Paysage dynamique / Commentaire	Photo	Paysage non dynamique / Commentaire	Photo	Vue de chez vous / Commentaire	Photo	En plus / Commentaire
Chaplain A.-M.	Guichen	Rennes	GUICHEN « La Viliaine » - Vue sur une péniche sur la Viliaine, brume matinale, au printemps.	« L'eau tranquille, omniprésente, reposante, du nord au sud du département...apporte paix et tranquillité, harmonie »	BOURG DES COMPTES « Les lotissements » - Un lotissement (après une pluie)	« HLM horizontaux », cages à poules sans jâmes, trop grande promiscuité (sans partage, sans services...), sociabilité= sans citoyenneté »	LASSY « les sentiers de randonnées » - Sentier de campagne, bouqui cliché axé sur la Viliaine, arbres, vaches et lisère boisée en arrière-plan	GUICHEN « L'élevage intensif et la malbouffe » - Vue sur un hangar d'élevage hors-sol de volailles.	GUICHEN « Ce que je vois de chez moi » - Vue sur le moulin et l'écluse de la Bouexière	« Super lieu de vie, été comme hiver... Nous habitons un logement de fonction (la maison éclusière) »	GUICHEN « Halage inondé » - Vue sur l'écluse et le moulin inondés	« Et oui ! Ça arrive qu'on ait les pieds dans l'eau ! »		
Gaboriau B.	Guichen	Ancenis (44)	PONT RÉAN "Cale de Pont Réan" - Vue sur le petit port, avec le pont en arrière plan, des personnes sont assises sur une pierre au bord de l'eau, d'autres déjeunent sur un bateau et font la sieste	« Le pont serait classé. Lieu calme et paisible, point de départ de marches, le long de la Viliaine sur le chemin de kayak de haut niveau. Un petit port permet de recevoir des bateaux de tourisme fluvial. Dommage que la commune n'ait pas utilisé tous les moyens pour conserver le camping. Accueil un marché le dimanche matin. »	GUICHEN La Provostais « Les déchets » - Vue sur des conteneurs poubelle avec des déchets à côté (fosse), vieille bâtisse en arrière-plan	« Cette image illustre l'incivisme de certains qui déposent leurs déchets ou bon leur semble, malgré les efforts de la collectivité pour favoriser le tri sélectif. »	GUICHEN « Ecopole » - Vue sur un bâtiment, e. chantier, depuis un champs	« Au bout du chemin on peut voir ce qu'il reste du château du Docteur EVEN. On voit au premier plan les bâtiments abandonnés. Ce lieu a hébergé une école de la marine dans les années 40, un centre d'hébergement pour personnes âgées. On pouvait se promener dans le parc ou vivait des animaux. Un projet d'urbanisation est en cours, mais pour y faire quoi ? »	GUICHEN « Vue de chez nous » - Vue sur les pontonniers qui nous fournissent du cidre tous les ans. Au loin, bâtiment des halles de l'arrière-plan, peu de profondeur de champs.	« Les halles ont été reconstruites il y a quelques années, à l'identique avec les mosaïques. Aujourd'hui elles accueillent un marché bio tous les jeudis (conservation de leur utilité d'origine), des expositions, le marché de Noël tous les ans, pour ne citer que cela. »				
Vigne M.	Lassy	Lassy	LASSY - Vallée du Canut	« Voilà comment on protège le peu de patrimoine bâti traditionnel en lui collant une vitrine »	"BAULON - Randonnée dans l'espace naturel LASSY - Rallye pédestre, étape au moulin du Ritoir..."	« La Vallée du Canut par sa beauté est très fréquentée par les amoureux de la nature. Des manifestations sont programmées : rallies pédestres, étape des visites au moulin des énergies du Ritoir... »	« Le terrain de notre maison qui est en schiste rouge est très petit (130 m2). Configuration typique des maisons anciennes de centre bourg. Lieu de rassemblement de l'association Le Pont de pierres »	« Propriété de la commune depuis plus de 15 ans (entretien, restauration ?) »	LASSY - Le bourg	« Le terrain de notre maison qui est en schiste rouge est très petit (130 m2). Configuration typique des maisons anciennes de centre bourg. Lieu de rassemblement de l'association Le Pont de pierres »	« Le terrain de notre maison qui est en schiste rouge est très petit (130 m2). Configuration typique des maisons anciennes de centre bourg. Lieu de rassemblement de l'association Le Pont de pierres »	Entrée du bourg de Lassy, en venant de Guichen, mur d'enceinte d'une propriété récente, "A vos commentaires"		



Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage
Spécialité : Paysage
Option : Paysage urbain, stratégie et médiation
Enseignant référent : Nathalie CARCAUD

Auteur : Noémie MAESTRE
Date de naissance : 25/08/1990

Organisme d'accueil : Vu d'ici
Adresse : 2 rue Amedeo Avogadro
49070 BEAUCOUZÉ

Nombre page : 39 Annexes : IX

Année de soutenance : 2015

Maître de stage : Michaël RIPOCHE

Titre français : Des dynamiques paysagères aux représentations habitantes - Cas de la révision du SCoT du Pays des vallons de Vilaine

Titre anglais : From the landscape dynamics to the inhabitants representations - The instance of the «Pays des vallons de Vilaine» urban master plan revision.

Résumé :

Les territoires ont la particularité d'être composés d'une grande diversité de paysages. Ces mêmes territoires sont soumis à d'importantes transformations que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) cherchent à maîtriser, en se fixant des orientations et des objectifs. Ces derniers ont des incidences sur les paysages. La révision de ces documents de planification est l'occasion d'en faire le bilan. Dans le cas du Pays des vallons de Vilaine, le volet paysage est abordé par la saisie de ses dynamiques et la représentation qu'en ont les acteurs, pour construire le nouveau projet territorial. Des pistes de réflexion sont également proposées afin de favoriser l'appropriation de la problématique paysagère auprès des acteurs du territoire.

Abstract :

Territories feature a wide diversity of landscapes. These very territories are exposed to important transformations that the Urban Master Plan seeks to control by establishing a direction and goals. These have a considerable reach on the landscapes. Revising these planning documents is the opportunity to take stock of this reach.

In the case of the «Pays des vallons de Vilaine», the landscaping component is addressed by the understanding of its dynamic and the representation the stakeholders have of it to build the new territorial project. Reasoning leads are also put forward in order to encourage the appropriation of the landscape issue from stakeholders in the territory.

Mots-clés : Dynamique paysagère, Participation, Acteurs, Représentation paysagère, Schéma de Cohérence Territoriale

Key words : Landscape dynamic, Involvement, Stakeholders, Landscape representation, Urban Master Plan